

BULLETIN DE LIAISON DES
FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901
32 RUE LA BOËTIE 75008 PARIS

Tél. : 01 45 61 18 78 - 01 45 62 41 71 • Fax : 01 45 63 95 58 • Email : klarsfeld.ffdjf@wanadoo.fr

F.F.D.J.F. : MILITANTS DE LA MÉMOIRE

ISSN 1162-826X

EDITORIAL

NUMÉRO 129 • MARS 2016

Chers amis,

1) Nous allons bientôt commémorer le premier 75ème anniversaire de la tragédie que nous, Fils et Filles des Déportés Juifs de France, avons vécue : la rafle du 14 mai 1941. Nombreux ont été les pères et les frères emportés par les convois 4, 5 et 6 et qui avaient passé plus d'un an dans les camps du Loiret. Grâce à l'initiative que j'avais prise en mai 1914, la gare de Pithiviers a été confiée par la SNCF au Mémorial de la Shoah et les derniers enfants qui sont allés un dimanche d'été 1941 voir leurs pères ou leurs frères aînés pour la dernière fois trouveront, cette fois sur place, un nouveau lien de mémoire et de transmission avant de s'en aller eux-mêmes pour un ultime voyage.

Malgré les misères de l'âge mobilisez-vous pour le dimanche 15 mai 2016, nous n'avons pas le droit de ne pas être nombreux pour ce pèlerinage. Notre autocar sera Place de la République à 7h30 (départ 8 h).

2) Le tome 2 de notre Mémorial des Enfants est paru. Il représente près de 2 000 pages et plus de 2 500 visages d'enfants. Cela a été pour moi une somme de travail immense et vingt ans de recherches assurées en premier lieu par notre amie Gabrielle Balseiro, 94 ans et non juive, ancienne institutrice à qui je voue une gratitude infinie. Je lui ai dédié plusieurs additifs et j'ai publié ses souvenirs d'"Une lointaine Ecole" que chacun d'entre vous peut nous commander par reconnaissance pour cette femme admirable qui a consacré de nombreuses années de sa retraite aux enfants juifs assassinés. Ma gratitude également va à Régine Lippe qui "nourrit" en permanence les AMEJD parisiennes et à qui les plaques commémoratives des Ecoles parisiennes doivent tant. Elle est un modèle d'énergie, de persévérance, de bonne humeur, de dévouement et d'efficacité dans l'action.

3) Beate et moi poursuivons notre action sur un rythme qui nous surprend nous-mêmes: en deux mois, elle est passée de continent en continent: à Pékin, au Burundi, à New York, à Athènes, à Tel Aviv et à chacune de ces étapes, elle a fait preuve de ses qualités qui ne cessent de m'épater depuis notre rencontre non pas au bout du monde mais au bas de chez moi à la Porte de St. Cloud. Quant au jeune octogénaire que je suis désormais, je fais de mon mieux pour que notre association des Fils et Filles continue à représenter une force et une vitalité en des temps bien difficiles, surtout pour nous qui avons traversé guerre et Shoah dans notre enfance et qui pénétrons à nouveau dans une époque en crise où les menaces se multiplient contre les Juifs et contre la paix.

Serge Klarsfeld



L'exposition « **Le Juif et la France** » de 1941, en haut à Paris avec les garçons, en bas à Bordeaux avec les filles, montre comment dans un régime d'extrême droite, on essaie systématiquement de rendre anti-juive la jeunesse d'un pays.

Le 26 octobre 2015 Beate et Serge Klarsfeld ont été nommés Ambassadeurs honoraires et envoyés spéciaux de l'UNESCO pour l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste et pour la prévention du génocide. En novembre des informations inquiétantes sont parvenues du Burundi, Etat voisin du Rwanda et où coexistent également Hutus(85%) et Tutsis (15%). Il s'agit de l'Etat le plus pauvre d'Afrique, peuplé de dix millions d'habitants dont la moitié est âgée de moins de 15 ans. Le pays, qui a connu il y a vingt ans une longue guerre civile, est en crise politique, son président ayant entamé un troisième mandat présidentiel jugé anticonstitutionnel par ses opposants dont certains ont pris les armes. Le pouvoir encourage les haines raciales et chaque jour des adolescents, surtout Tutsis, sont arrêtés par la police ou les milices et mis à mort; un génocide à petit feu qui compromet l'avenir. Dans ces conditions, Beate a décidé d'intervenir. Le seul visa qu'elle pouvait tenter d'obtenir était le visa touristique; elle l'a obtenu et s'est envolée pour Bujumbura via Kigali. A peine arrivée elle a entrepris des démarches auprès des officiels et de certains opposants et même si le pouvoir était mécontent de son intrusion il l'a laissée agir au nom des valeurs de l'UNESCO. Le message de Beate était le suivant:

13. 01. 2016 - UNESCOPRESS

Beate Klarsfeld lance un appel à la paix au Burundi.



© Claude Truong-Ngoc / Wikimedia Commons

Beate Klarsfeld, Ambassadrice honoraire et envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'enseignement de l'Holocauste et la prévention des génocides, s'est rendue au Burundi ce lundi pour y délivrer un appel à la paix, au dialogue et à la réconciliation. Mme Beate Klarsfeld devra y rencontrer au cours de la semaine des responsables politiques et des représentants de la société civile, en particulier des jeunes. Elle y a fait la déclaration suivante :

Ambassadrice honoraire et envoyée spéciale de l'Unesco pour l'enseignement de l'Holocauste et pour la prévention du génocide, je me rends au Burundi, pays dont la population a déjà tant souffert de guerres civiles, pour y lancer avant tout un appel angoissé au respect de la vie humaine.

La crise politique que traverse le Burundi pourrait dégénérer en une catastrophe humanitaire. Les massacres qui ont été perpétrés en 2015 font présager le pire. Le dialogue déjà entamé entre toutes les parties, préconisé par l'Union Africaine, les Nations Unies, l'Union Européenne et tous les partenaires au développement du Burundi, reste la seule solution possible pouvant ramener la paix et l'entente entre toutes les populations de ce pays.

Le conflit en cours compromet l'éducation et le futur des milliers d'enfants, de jeunes et de femmes victimes des crimes et violences perpétrés au quotidien, notamment ceux d'entre eux qui sont déplacés ou réfugiés à l'étranger, la plupart du temps dans des conditions de grande précarité.

J'en appelle d'abord à la jeunesse, qui compose la grande majorité de la population burundaise. En un temps troublé où leur pays replonge dans la violence, ils doivent faire le choix de la paix et du dialogue pour que ne se répètent pas les horreurs du passé dont le Burundi a déjà tant souffert.

Nous en appelons à la reprise des négociations internes pour permettre la réconciliation, l'unité nationale et pour mettre fin le plus rapidement possible aux tueries aveugles, aux assassinats ciblés, aux coups de force et à la multiplication des crimes à caractère ethnique. La paix interne exige des sacrifices politiques de part et d'autre pour mettre fin au cercle de la violence et parvenir à un règlement équitable du conflit.

Sur place, malgré les obstructions, Beate Klarsfeld a pu donner l'interview suivant qui a entraîné de multiples réactions lors de ses rencontres avec différents ministres et hauts fonctionnaires. Voici le texte de cet interview...

Au Burundi, «si nous ne faisons rien, les tueries aveugles vont continuer»

Par Hélène Gully, Propos recueilli par — 14 janvier 2016 à 07:08

A Bujumbura, la capitale du Burundi, les exactions sont de plus en plus récurrentes et font craindre une guerre civile. Photo Jean Pierre Harerimana. Reuters

L'ambassadrice honoraire de l'Unesco Beate Klarsfeld est actuellement à Bujumbura, la capitale, pour rendre compte de la gravité des massacres perpétrés dans ce petit pays, à peine guéri du génocide rwandais des années 90.

- Au Burundi, «si nous ne faisons rien, les tueries aveugles vont continuer»

A 76 ans, Beate Klarsfeld continue de se révolter. De nombreux combats ont ponctué sa vie, notamment ceux contre les anciens nazis, et aujourd'hui, cette Allemande d'origine s'inquiète des massacres au Burundi. Elle s'est rendue sur place, en tant qu'ambassadrice honoraire de l'Unesco pour l'enseignement de l'holocauste et la prévention de génocide, pour alerter la communauté internationale sur l'urgence de la situation et convaincre le gouvernement du pays du bien-fondé d'une médiation onusienne.

A lire aussi Burundi : «Le pouvoir veut nous terminer»

Depuis que vous êtes arrivée, quelles sont vos observations ?

Ce pays a besoin d'un soutien financier. Près de 60% de la population sont des jeunes, ils sont désœuvrés, ils n'ont pas de perspective d'avenir et s'opposent donc à des politiques qu'ils estiment inefficaces. Ici, la pauvreté est terrible, les femmes sont assises par terre pour vendre des fruits, les jeunes errent dans la rue. La pauvreté accentue la crise politique. Si nous ne faisons rien, les tueries aveugles vont continuer et la rébellion s'endurcir. Ici, on s'entretue de plus en plus, c'est dramatique.

Pensez-vous qu'il peut y avoir un nouveau génocide ?

Génocide non, car ce n'est pas du tout la même situation qu'au Rwanda, où le conflit était alimenté par un clivage ethnique entre les Hutus et les Tutsis. Au Burundi, le conflit est politique, envenimé par le troisième mandat du président Pierre Nkurunziza que certains jugent contraires à la constitution. Entre le Rwanda et le Burundi, les cas ne sont absolument pas comparables. Par contre, les conséquences peuvent être sensiblement les mêmes. Les gens se tuent avec une grande brutalité, des cadavres s'empilent dans les rues, la population a peur. Le risque est une grave guerre civile entre les partisans du pouvoir en place et ceux de l'opposition. C'est très inquiétant.

Quelle est votre mission là-bas ?

Ma mission n'est pas celle d'une politicienne mais celle d'une humanitaire. Je suis l'ambassadrice honoraire de l'Unesco pour l'enseignement de l'holocauste et la prévention du génocide. Mon rôle est de parvenir à trouver une solution très rapidement, et surtout, de sonner un cri d'alarme, d'observer et de rendre compte de ce qui se passe sur place. J'ai déjà rencontré des membres des ministères, des ambassades, et j'essaie de montrer au gouvernement burundais que mon seul souhait est d'apaiser les tensions. Il n'y a pas d'ingérence politique.

Que préconisez-vous ?

Ce pays a besoin de l'aide extérieure, la résolution du conflit est impossible sans elle. Mais l'aide extérieure peut se faire avec diplomatie, grâce à un soutien financier pour combattre la pauvreté et grâce à une médiation entre l'opposition et le gouvernement. L'ONU a coupé tout budget pour le Burundi, le pays s'enlise dans une impasse économique. Aussi, les pourparlers peuvent s'avérer efficaces, ils peuvent déclencher une prise de conscience.

Avez-vous bon espoir que la situation s'apaise grâce à votre médiation ?

Je n'en sais rien, je ne suis pas sûre que le résultat soit positif mais ça ne fait rien, parce qu'il faut le faire. J'estime que ce coup de main est nécessaire. On ne peut pas rester impuissants et indifférents à ce qui se passe ici. Ce que j'espère, c'est que ce cri d'alarme et ma venue ici puissent être entendus par les officiels du gouvernement. Le fait que les regards soient tournés sur le Burundi, que la communauté internationale s'y intéresse peut faire changer la donne. Ils sentiront que le monde entier se sent concerné par leur situation.

Voici un communiqué officiel, qui est un exemple des réactions du pouvoir:

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

COMMUNIQUE

1. Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale a l'honneur de porter à la connaissance du public tant national qu'international que, en lieu et place du Ministre des Relations Extérieures et de la coopération Internationale empêché, le Secrétaire Permanent dudit ministère a accordé ce jeudi 14 janvier 2016, une audience à Madame Beate Klarsfeld, Ambassadrice honoraire et envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'enseignement de l'Holocauste et pour la prévention du génocide.

2. Madame Beate, dans sa mission de rencontrer différentes personnalités tant publiques que privées, était porteuse d'un message centré sur un appel à la paix, au dialogue et la réconciliation.

3. En réponse à ses préoccupations et surtout en ce qui concerne la situation sécuritaire au Burundi, le Secrétaire Permanent a : (i) démenti les allégations mensongères faisant état de génocide en préparation et visant à exterminer une partie de la population burundaise, (ii) démenti également qu'il n'ya pas eu de massacres en 2015, et(iii) démenti que les interventions sur terrain sont mono ethniques.

4. Le Secrétaire Permanent a expliqué qu'il existe plutôt une opposition radicale qui cherche à tout prix à arriver au pouvoir par des moyens qui ne sont ni paisibles ni démocratiques.

Cette opposition radicale est à la base de tous les maux au Burundi y compris ces violences grandement localisées dans certains quartiers de la Mairie de Bujumbura, usant des jeunes qui jettent des grenades sur les gens civiles et les forces de l'ordre.

De même, l'opposition radicale amplifie la division et la question ethnique pour montrer à la communauté internationale que rien ne va au pays.

La stratégie de l'opposition radicale est de toujours user de la ruse et de diaboliser le corps de défense et de sécurité publique ainsi que le Parti au pouvoir.

Alors que la composition de ces organes de sécurité comprennent toutes les composantes de la société burundaise. De plus, lors des interventions sur terrain, les unités sont toujours multi ethniques et non mono ethniques.

Aidée par Yvonne Matuturu, représentante de l'UNESCO au Burundi, Beate a pu multiplier les contacts et a terminé cette semaine à Bujumbura en participant à la fête de Noël d'environ 500 orphelins en situation critique. Fête et cadeaux financés par la Principauté de Monaco

*Beate Klarsfeld
avec le Ministre des Droits de l'Homme,
Martin Nivyabandi*



Par RFI (/auteur/rfi) Publié le 23-02-2016 • Modifié le 24-02-2016 à 04:51

Avant de rejoindre la République démocratique du Congo, Ban Ki-moon a fait une étape d'un peu plus de 24h au Burundi. Il a rencontré mardi matin le président Nkurunziza qui promet selon lui d'ouvrir un « dialogue inclusif ». En fait, le chef de l'Etat maintient les conditions fixées les derniers mois : les personnes soupçonnées d'être impliquées dans les violences ne sont pas conviées aux débats.

L'intervention de Beate a eu des suites. L'ONU s'était retirée du Burundi et avait interrompu son soutien au gouvernement de ce pays; l'OUA, l'Organisation de l'Unité Africaine, avait renoncé à intervenir militairement; les négociations à Entebbe entre représentants du pouvoir et de l'opposition avaient échoué mais quelques jours après Beate, une délégation de 33 membres des Nations Unies arrivait à son tour à Bujumbura suivie le 23 février par le Secrétaire général de L'ONU, Ban Ke Moon (que Beate avait rencontré le 27 janvier à New York) et la situation semble s'être un peu améliorée, l'ONU faisant son possible pour que reprennent les négociations, pour alimenter la population affamée et pour lui apporter une aide sanitaire.

L'univers totalement arbitraire et violent dans lequel Beate a pénétré à Bujumbura est décrit le 29 février par un journaliste du "Monde" arrêté à Bujumbura le 28 janvier, soit 12 jours après le départ de Beate du Burundi. Ce qui est arrivé à ce journaliste, alors qu'il n'avait encore rien écrit, aurait pu arriver à Beate qui, elle, avait donné des interviews critiques pour le pouvoir en étant sur place à Bujumbura et en étant entrée avec un simple visa touristique

Dans les geôles de Bujumbura

Burundi, au pays de la peur 1/2

Depuis les manifestations d'avril 2015 contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza, la police ratisse la capitale. Des centaines de personnes sont jetées dans les prisons secrètes de la ville pour y être interrogées et souvent torturées. Parfois même, elles en disparaissent

JEAN-PHILIPPE RÉMY
BUJUMBURA - envoyé spécial

O n est ici en plein cœur de Bujumbura, la capitale du Burundi. La cathédrale Regina Mundi est à deux pas. Le silence qui règne dans le service national de renseignement (SNR) n'en est que plus étrange. Tous les bruits – sons de cloche, conversations, circulation – sont étouffés par les nombreux murs. Le monde extérieur semble tenu à distance. Le SNR, qu'on appelle aussi de son ancien nom, « la Documentation », est une planète en soi, avec ses règles. Et ses secrets.

A l'intérieur, nous voici devant une maisonnette, avec son petit jardin et sa terrasse. Ce n'est qu'une des alvéoles du vaste complexe au sein duquel chaque bâtiment est fermé aux regards. Partout, des ouvriers s'activent : on coule du béton pour étendre les cellules, on rehausse les murs, grâce à un financement européen dont le but initial était de rendre le séjour des prisonniers moins difficile, nous avait assuré une source diplomatique. L'Union européenne est en train de suspendre son aide directe au budget du gouvernement burundais.

On a rassemblé sept détenus dans la cour. Ils attendent la suite des événements, assis à même le sol. Six garçons et une fille portent les marques de la détention, ou celles de leur arrestation : visages tuméfiés, habits déchirés. La plupart n'ont pas de chaussures. Seul un garçon porte des baskets éculées, couleur de terre ou de crasse, qui pendent sur ses pieds. Ici, comme en prison, on enlève les lacets.

Toute forme de communication est interdite. Pas un mot, pas un regard ne sont échangés. Plus de portable, pas d'avocat. Aucun objet personnel, à part ses vêtements. Les détenus semblent même s'interdire de bouger, comme si cela risquait d'attirer l'attention. Plus la nuit avance, moins il semble souhaitable d'intéresser les geôliers, dont certains ont la voix pâteuse, l'agressivité à fleur de peau.

C'est un fait connu dans Bujumbura : chaque famille dont un membre, raflé, disparaît dans un des cachots de la Documentation (il y a d'autres cellules secrètes dans la ville), donnerait tout pour voir ce proche transféré à Mpimba, la prison centrale. Là-bas, il est possible d'avoir de la visite, d'être nourri par sa famille, défendu et de communiquer. Dans le secret du SNR, en revanche, tout peut arriver. L'interrogatoire, à coup sûr ; la torture, éventuellement ; parfois la libération ou la disparition. Un garçon geint, ses menottes lui scient les poignets. Premier traitement de faveur : on m'a donné une chaise en plastique.

J'attends et je me tais, moi aussi. Je ne sais pas ce que je fais là. C'est le jeudi 28 janvier. La nuit va tomber. En fin d'après midi, j'ai été arrêté dans le quartier de Nyakabiga, et transféré ici, par une des unités sans identification qui sillonnent la ville en pick-up. On ne m'a pas battu, on ne m'a pas expliqué non plus pourquoi on m'emmenait. La Documentation n'est pas très loin de Nyakabiga. Une dizaine de minutes en voiture – serré à l'arrière du pick-up –, avec un raccourci à travers l'enceinte de la présidence de la République.

Je venais d'arriver à Nyakabiga pour y retrouver le photographe Philip Moore, et l'emmener à un rendez-vous avec un conseiller de la présidence, Willy Nyamitwe. Sur l'avenue de l'Université, l'axe principal du quartier, il y avait des hommes en uniforme et des responsables de l'administration locale, en civil. J'ai expliqué que j'étais à la recherche de mon collègue. « Vous ne l'auriez pas aperçu, par hasard ? », ai-je demandé. En réponse, on m'a demandé mes papiers. J'étais déjà arrêté, je l'ignorais encore.

.../...

Le Monde

MARDI 1^{ER} MARS 2016

A quoi ressemble Nyakabiga ? Comme à Mugesha, Cibitoke, Mutakura et d'autres quartiers où, il y a dix mois, avaient démarré les premières manifestations contre le troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, tout y est en apparence presque normal. Il faut s'arrêter pour distinguer les anomalies. Remarquer la population clairsemée. Les cadenas sur certaines boutiques, les maisons vides. La présence policière. Les bouclages pour des opérations de ratissage. Les arrestations. Une petite insurrection a commencé dans ces quartiers, lorsque les manifestations ont été écrasées. La nuit, des positions de la police sont attaquées. Des assassinats ont lieu en plein jour. Il arrive aussi, désormais, que des obus de mortier soient tirés vers le centre-ville, visant sans les atteindre les bureaux de la présidence. C'est l'argument du pouvoir pour justifier les fouilles, les ratissages et les arrestations.

MOUCHARDS ET SUSPECTS

Peuvent être embarqués, en vrac, les ex-membres des manifestations, de potentiels membres de cellules armées, mais aussi toute personne ayant le malheur d'éveiller la suspicion à un barrage, et pour cela il suffit parfois de montrer une pièce d'identité où figure, comme lieu de naissance ou de résidence, l'un de ces quartiers. Comme s'il n'y avait plus que deux sortes d'habitants dans cette partie de la capitale : des mouchards et des suspects.

Pas plus que Philip, qu'on avait arrêté plus tôt, je n'avais échappé à ce tri sommaire. Selon un communiqué de la police diffusé plus tard, il y avait eu à Nyakabiga une opération des forces de l'ordre contre des « criminels armés ». Un mortier aurait été saisi (une photo a été diffusée), avec une kalachnikov et des armes de poing. Ni Philip ni moi n'étions là lors de ces arrestations. A vrai dire, j'ignorais même ces événements en arrivant dans le quartier. J'apprendrai plus tard qu'on nous avait accusés de faire partie de ces insurgés. « C'est la première fois que des étrangers sont surpris au milieu de criminels », dira à la télévision nationale, le soir même, le porte-parole de la police. Surpris, nous l'étions incontestablement, mais pas de la façon énoncée dans le communiqué.

Les disparitions sont devenues un élément du quotidien. Il est difficile d'en tenir une comptabilité exacte, même si certains cas sont recensés par des organisations de défense des droits de l'homme, avec des membres dans la clandestinité, ou rassemblant des informations à distance. Pour comprendre le risque encouru, il faut rappeler le cas de Marie-Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka (« dignité »), dont la réputation dépasse les frontières du Burundi. Enlevée en pleine rue, le 10 décembre 2015, Marie-Claudette, à ce jour, n'a pas réapparu. Malgré le paiement d'une rançon à des fonctionnaires de la Documentation, arrêtés lorsque l'affaire s'est ébruitée. Une visite des cachots de la Documentation a même eu lieu avec la famille. On ne l'a pas trouvée.

La plupart des journalistes des médias privés et des responsables de la protection des droits de l'homme ont été contraints de fuir le pays. Beaucoup ont fait l'objet de menaces, directes, convaincantes. Pierre Mbonimpa, fondateur de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (Aprodh), qui voulait rester à tout prix, a survécu par miracle à une balle dans la tête lors d'une tentative d'assassinat, puis à une seconde tentative des tueurs de la Documentation venus l'achever à l'hôpital. Il vit à présent en exil avec les stigmates de sa blessure, et le poids de la mort de son fils, puis de son beau-fils, exécutés à Bujumbura.

J'ai eu de la chance : on m'a traité sans violence, comme Philip, juste soumis à quelques bourrades qui ne signifient rien dans un tel milieu. Le lendemain, nous étions relâchés. Le souvenir des cachots, de ceux qui y étaient au secret, parfois depuis des mois (nous en avons eu la preuve lors d'une visite du Comité international de la Croix-Rouge), nous laissait un souvenir glaçant.

Deux jours plus tôt, j'interviewais un homme qui venait d'être libéré de ces cachots du SNR. Appelons-le Yves. Il fallait faire vite : le rendez-vous avait été fixé dans une maison amie, de peur qu'on l'enlève, sitôt libéré, pour l'assassiner. Les notes de cet entretien sont consignées dans un des cahiers saisis lors de mon arrestation, et qui ne m'a pas été rendu lors de ma libération. Mais son souvenir brûle encore dans ma mémoire.

Yves était un miraculé. La trentaine, l'air épuisé, il n'avait qu'un instant pour embrasser ses proches, avant de partir en exil, vers un autre pays. « On ne veut pas prendre le risque qu'il passe une seule nuit à Bujumbura, il faut qu'il parte tout de suite », me chuchotait un membre de sa famille, qui s'était cotisée pour payer le voyage, un véritable sacrifice. Yves soulevait son tee-shirt, montrant les marques sombres sur son torse. Il décrivait les séances de torture, les passages à tabac, les coups de barre ou de câbles électriques, les brûlures au fer à repasser. Il avait fallu que sa famille paye plusieurs centaines d'euros de pots-de-vin pour le faire transférer à Mpimba, la prison, puis obtenir qu'il soit remis en liberté. Il n'y avait rien dans son dossier. Sans cette intervention, il aurait pu pourrir longtemps au secret, ou disparaître.

Il fixait le sol et parlait d'une voix sourde, comme s'il se trouvait encore à la Documentation. Il avait été raflé le 10 décembre 2015 dans la rue, à Nyakabiga. On l'a battu pour le faire « avouer » une participation à la rébellion, avec laquelle il n'avait pas de liens. Le lendemain de son incarcération, à l'aube, des rebelles attaquaient plusieurs camps militaires de Bujumbura, s'y saisissaient de matériel et se repliaient dans la confusion. Un niveau de violence inédit allait s'abattre sur Bujumbura. Assassinats sur place, arrestations à la chaîne. De nombreux centres de détention ont été remplis de détenus, dont la Documentation. Yves fut alors le témoin de l'enfer qui allait s'y déchaîner.

CINQ FOSSES COMMUNES

On amenait des hommes par fournées, les cachots, à peine dix mètres carrés de béton nu, étaient remplis de prisonniers. On torturait sur place, « y compris les blessés par balles », avait relevé Yves. Plus tard, enfermé pour une nuit dans un de ces cachots, j'allais découvrir les éclaboussures de sang sur les murs. Il y avait des prises électriques toutes neuves, a priori saugrenues alors que les détenus ne peuvent rien posséder, et qui devaient être si pratiques pour brancher les fers à repasser.

Yves disait aussi avoir assisté à des exécutions. Selon de bonnes sources en ville, il y a eu environ deux cents morts au cours de ces journées baptisées « 12/12 » (pour « 12 décembre »). Cinq fosses communes ont été identifiées par Amnesty International et leur localisation rendue publique dans un rapport (selon d'autres sources, il y en aurait jusqu'à douze). Rien qu'à Nyakabiga, l'organisation a recensé 21 morts dans la rue. L'ONU a demandé au Burundi de laisser ses enquêteurs venir travailler sur la question. On ne leur a pas accordé de visa.

Depuis, les jeunes qui ont participé aux manifestations ont migré vers d'autres quartiers. Plus calmes, plus bourgeois, moins suspects. Ils y vivent dans une forme de clandestinité. Voici l'un d'entre eux, rencontré avec moult précautions. On l'avait arrêté à un barrage, quelques semaines plus tôt. Les policiers lui ont demandé de poser son argent, ses téléphones par terre, pour se partager le butin. Il en a profité pour fuir dans la nuit. Depuis, il ne se déplace que dans un périmètre très restreint, et se passe de téléphone. Il voulait devenir informaticien. Il n'attend plus que le jour où on l'arrêtera. ■

Au Burundi, dans le secret des geôles

► Depuis les manifestations contre Pierre Nkurunziza, des centaines de personnes ont été enfermées, parfois torturées

► Eux-mêmes placés en détention par la police, nos envoyés spéciaux racontent les méthodes des services de renseignement

Le Monde

MARDI 1^{ER} MARS 2016

LE TOME 2 DE NOTRE MÉMORIAL DES ENFANTS EST PARU

Le tome 2 de notre Mémorial des Enfants est paru le 15 mars 2016. Il s'agit d'un ouvrage de 1926 pages, présentant toutes les photos des additifs 2 à 11, soit plus de 2.500 visages d'enfants avec pour chaque photo une légende en français et une en anglais. Les dimensions du livre sont de 50cms en hauteur sur 34 cms en largeur; il pèse près de 4 kilos et il est superbement relié.

C'est un nouveau monument qui vient s'ajouter au premier tome et je ne doute pas que tous ceux qui ont le tome I voudront acquérir le tome II pour leur bibliothèque. Le prix est de 100 euros plus les frais de poste = 115 euros. La photo de la couverture de l'ouvrage figure en dernière page du présent bulletin.

Comme c'est l'usage pour nos ouvrages, nous en avons déjà envoyé 120 exemplaires gratuitement dans les principaux centres de documentations et bibliothèques dans le monde entier s'intéressant à la Shoah de façon à ce que le message se retrouve immédiatement là où se rendent historiens et chercheurs et la FMS a pris en charge les frais postaux représentés par cet envoi (53 euros pour les USA par exemple), comme elle l'avait fait pour l'édition 2012 de notre Mémorial de la Déportation.



*Nancy Fisher et Arlette Baker,
nos traductrices américaines des légendes des photos du Tome 2
du Mémorial des Enfants Juifs déportés de France.*

Il est loin d'être facile de trouver des traducteurs bénévoles pour un si long travail (près de 2.000 légendes détaillées à traduire en anglais): à la fin du printemps 2013 j'ai proposé à Nancy Fisher, membre du conseil d'administration du Musée de l'Héritage Juif à New York de participer à ce travail. Nancy a accepté; elle avait pris connaissance du premier tome en anglais du Mémorial des Enfants que nous avons fait paraître à New York en 1996; elle était présente à l'inauguration du Musée de l'Héritage Juif à New York en 1997 de même que notre délégation d'une cinquantaine de membres des FFDJF venue aux USA pour un voyage mémorable. Beate et moi avons été proches du projet de ce Musée dès le début de l'initiative qui a abouti à sa création; nous avons pris souvent la parole aux USA afin de le soutenir; toutes les photos des enfants du Mémorial ont été reproduites à New York sur onze grands panneaux exposés en permanence avec des livres présentant les légendes de chaque photo. Le passage devant ces panneaux est, depuis 1997, un des moments les plus émouvants de la visite du Musée; Nous avons préparé une exposition en anglais sur les enfants juifs déportés de France et c'est le Musée qui a managé cette exposition pendant une quinzaine d'années et l'a fait voyager à travers les Etats-Unis. C'est dire que nos liens sont étroits avec le Musée de l'Héritage Juif à Battery Park qui a vu crouler, toutes proches de lui, les tours du World Trade Center en 2001.

En outre Nancy Fisher s'était rendue en novembre 2012 au Mémorial de Drancy, inauguré quelques semaines plus tôt, et en consultant sur ordinateur la liste des déportés, elle y a vu qu'une déportée, Leja Brandwayn, y était notée comme "non identifiée". or Nancy avait interviewé à Philadelphie en 2011 la nièce de Leja Brandwayn et dans l'additif n°8 de notre Mémorial des Enfants, elle avait vu la photo de Leja avec ses deux enfants Joseph et Roger. Nancy m'a écrit le 13 mai 2013, ce fut notre premier contact; je lui ai transmis le dossier très détaillé que je conservais de la famille Brandwayn; ce qui a permis à la nièce de Leja d'apprendre comment Leja et ses enfants avaient été arrêtés, internés et déportés par le convoi n°40.

Nancy Fisher m'a alors demandé si je pouvais trouver des renseignements sur les parents déportés d'une "enfant cachée", Arlette Baker qu'elle avait également interviewée dans le cadre de son intense activité pédagogique au Mémorial de L'Héritage Juif.

Je lui ai transmis ces renseignements; il s'agissait de Fernand et Renée Levy, 49 bd Diderot, et ils avaient été arrêtés le 30 décembre 1942, dénoncés pour avoir refusé de porter l'étoile jaune. Déportés par le convoi 48, ils laissaient derrière eux une fillette de 4 ans, Arlette, qui a survécu à cette tragédie. Au reçu de ces documents, Arlette Baker de passage en France en juin 2013, au courant de mon projet de traduction grâce à Nancy est venue nous voir. Elle a accepté également de participer à cette entreprise et de travailler étroitement avec Nancy par mail et Skype.

Pendant plus de deux ans, ces deux dames ont été confrontées en permanence aux photos pleines de vie de ces enfants assassinés dont il leur fallait traduire en anglais le bref et précis récit de leur vie. Comme l'écrit Arlette en février 2016: *"Vraiment faire ces traductions, prendre le temps d'étudier chaque enfant a été pour moi une mission, la mission de donner une seconde vie à ces petits et à ces adolescents. Il y avait de quoi briser le cœur lorsque je voyais une photo de famille où les parents et leurs 6,7,8 enfants ont tous péri. Je ne travaillais pas le soir pour éviter les cauchemars. Ce travail avec Nancy nous a rapprochées. Elle vous a écrit que nous avions fait connaissance lorsqu'elle m'a interviewée en tant que " survivante" dans le cadre du projet de Spielberg. Nous avons été immédiatement attirée l'une par l'autre et sommes devenues amies".*

Merci Nancy, Merci Arlette, merci de tout cœur.

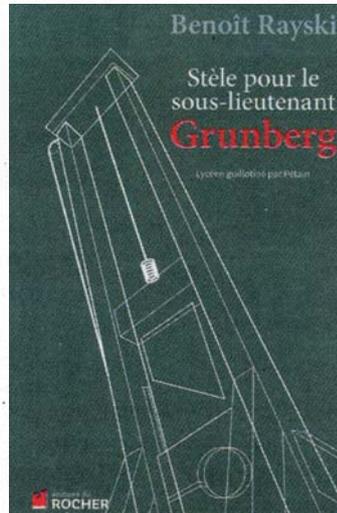
Serge Klarsfeld

Isidore Grunberg, ce héros oublié de l'histoire

Isidore David Grunberg, résistant de la branche militaire du PCF fut décapité à l'âge de 19 ans, le 8 août 1942, dans la cour de la prison de la Santé, après avoir été condamné pour « terrorisme » par la France de Vichy et son chef Pétain.

Isidore David Grunberg est né le 27 janvier 1923 à Lwov en Pologne dans une famille modeste qui gagna la France la même année, et se fixa à Saint-Ouen, puis dans le 11e où Isidore intégra le Lycée Voltaire, en même temps qu'il s'approcha des jeunes communistes. Malgré l'opposition de son père, il s'impliqua très tôt dans la lutte en participant à la manifestation du 11 novembre 1940, et en distribuant des tracts hostiles à Pétain. Fiché par la police, il entra dans la clandestinité. Puis, plus tard, comme le souligne l'auteur : « Après l'invasion de l'Union soviétique en juin 1941, c'est parmi les jeunes communistes qui jouaient au volley dans la plaine de Garches que le PC recruta ceux à qui il allait donner revolvers et bombes pour tuer des Allemands et leurs collaborateurs. Cela s'appela l'OS (organisation spéciale). Tous marchèrent sans hésiter vers la mort. Qui vers le peloton d'exécution du Mont Valérien. Qui Isidore David Grunberg vers l'échafaud. Il y eut très peu de survivants. Et ceux-là furent enterrés vivants par le parti communiste. »

→
« Le destin de ce résistant végéterait encore dans les limbes de l'oubli, si d'aventure, Benoît Rayski, le fils d'Adam, qui fut le responsable de la Section Juive des FTP-MOI durant l'occupation, ne lui avait rendu un visage, et une existence à travers un ouvrage choc. »



Le guet-apens

Le destin d'Isidore Grunberg bascula le 8 janvier 1942, lorsqu'un policier-français, demanda à voir ses papiers, et ceux de son compagnon, André Vibert, qui n'en avait pas. Embarqué au poste, Isidore tira pour le sauver. Après quoi, ils

prirent la fuite. Mais, en mai 1942, Isidore Grunberg tomba dans un guet-apens, après dénonciation de Maurice Feld. Tous deux furent exécutés. Isidore fut guillotiné par les Français, Maurice Feld, fusillé par les Allemands, et précise Benoît Rayski : « Le premier est un héros sans sépulture puisque le Parti la lui a refusée. Le second, un traître dont le nom sera à jamais effacé. Tous les deux se sont connus avant la guerre dans les clubs sportifs du 10e et 11e arrondissements. Des copains. Il me plaît qu'ils le restent encore aujourd'hui. » Pas à pas, nous suivons la trajectoire d'Isidore jusqu'à son exécution faisant de lui le plus jeune résistant décapité par Vichy. Après sa mort, son père se battit pour réhabiliter sa mémoire. Sous l'égide des Juifs originaires de Lubaszow, une cérémonie d'inhumation eut lieu à Bagneux. Mais, en dehors de cela, Isidore Grunberg n'aura fait l'objet d'aucune reconnaissance posthume. Le grand mérite de Benoît Rayski, est d'avoir restitué son histoire, et fait du même coup œuvre de Justice. ●

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Portrait

Le 28 janvier dans les salons du Ministère de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques à Ginette Kolinka, en présence de ses compagnons rescapés des camps nazis, dont Raphaël Esrail, Yvette Lévy et Henri Zajdenwergier, ainsi que Jacky Fredj et François Heilbronn directeur et vice-président du Mémorial, Philippe Allouche de la FMS, Pierre François Veil président du CFYV, et nombre de proches et de responsables du Mémorial.

Ginette Kolinka, témoigne de son parcours depuis des décennies auprès des scolaires et de leurs enseignants, aussi bien dans les collèges que sur le terrain de l'extermination. C'est à Paris en 1925 que Ginette a vu le jour dans une famille forte de 6 filles et un garçon. Durant l'occupation, Ginette après de nombreuses péripéties s'est

Ginette Kolinka à l'Honneur

Najat-Vallaud Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale avec Ginette Kolinka lors de sa remise des insignes de Commandeur des Palmes Académiques



retrouvée à Avignon, où en 1944, elle fut arrêtée avec son père, son petit frère âgé de 12 ans et son neveu Georges Marcou, 14 ans, (pour lequel elle témoigne dans le film « la Mémoire réconciliée », qui sera projeté en avril au Mémorial lors de la Journée Nationale de la Déportation). Après Drancy, Ginette et les siens prirent le chemin d'Auschwitz le 13 avril 1944, où ils

furent séparés à jamais. Ginette n'a jamais oublié ce qu'elle eut à subir à Birkenau, puis lors des Marches de la Mort, à Bergen Belsen, et enfin à Theresienstadt où à bout de forces elle fut libérée par les Russes en mai 1945. A la Libération, Ginette a eu la joie de retrouver ses sœurs, puis de fonder une famille, avec la naissance d'un fils et deux petits-fils. ● C.B.

Roger Fichtenberg ou l'honneur juif

Roger Fichtenberg, président depuis 1978 de l'Union des ACVG du 11e, né en 1921, vient de publier aux Editions du Manuscrit, sous l'égide de la FMS, préfacé par Serge Klarsfeld, son témoignage édifiant de résistant au sein des EEIF et des FFI.

→
« Acteur de la fameuse « sixième », Roger parcourt une grande partie de l'Hexagone en vélo, revêtu de son uniforme scout pour échapper aux griffes de l'occupant et de ses collabos. Jour après jour, Roger s'investit corps et âme pour organiser le sauvetage de la population juive en relation notamment avec l'OSE. »

Roger Fichtenberg appartient à une lignée de Juifs français remontant à la 4e génération. La famille réside dans le 11e, où Roger fait ses études au Lycée Voltaire, puis à l'Ecole Supérieure de Commerce, avant de rejoindre l'affaire de son père. La guerre survenue, Roger et ses parents quittent Paris en juin 1940 pour trouver refuge à Lapalisse, non loin de Vichy. En mai 1941, Roger s'engage auprès des EEIF, puis après avoir été incorporé aux Chantiers de Jeunesse et rejeté en tant que juif, il est engagé par Robert Gamzon, alias « Castor », pour participer au sauvetage des enfants, et pour fabriquer des faux papiers à la veille de la grande rafle en zone libre. Acteur de la « sixième », Roger parcourt une grande partie de l'Hexagone en vélo, revêtu de son uniforme scout pour échapper aux griffes de l'occupant et de ses collabos. Jour après jour, Roger s'investit corps et âme pour organiser le sauvetage de la population juive en relation notamment avec l'OSE, ce dont il rend



Une précision sans faille

compte dans divers agendas avec une précision et une chronologie sans faille des dates et des lieux, où s'orga-

nisaient les rencontres avec les cadres EEIF, et ses missions au sein des FFI. Ces agendas remplis de pépites informatives, nous plongent au cœur de la lutte jusqu'à la Libération, et les années qui suivent au cours desquelles Roger se marie avec Sarah, native de Salonique, puis travaille dans la confection, et enfin se dévoue au service de l'action sociale juive, et du côté de la Gauche Républicaine. Ce témoignage de Roger, fidèle à sa ligne nourrie de valeurs juives, étayé de documents et de photos inédits (notamment sa rencontre avec les ex enfants qu'il sauva, et sa décoration d'Officier de la Légion d'Honneur par le Premier ministre Manuel Valls en avril 2014) montre à tous égards, comme l'écrit Serge Klarsfeld « qu'il était déjà notoirement un homme exemplaire. Le voici devenu enfin un témoin plus qu'exemplaire, absolument remarquable. » ●

PAR CLAUDE BOCHURBERG

PROTRAIT

Karen Taieb responsable des archives au mémorial

Karen Taieb née en 1969, titulaire d'une License d'Histoire, et d'une Maîtrise de Sciences de l'information-documentation de l'Université Paris I est une figure majeure du Mémorial. C'est en 1993 qu'elle intègre l'équipe du CDJC avec pour objectif de faire entrer les techniques modernes de conservation, classement et catalogage des archives.

« Entrée pour un stage de 3 mois » déclare-t-elle « je ne suis jamais partie. J'ai été embauchée par Jacques Fredj, mais j'ai surtout été adoptée par une famille composée de Vidar Jacobsen, Sarah Halperyn et Sarah Mimoun. En 2002, j'ai pris la tête du service des Archives qui est la partie la plus ancienne et la plus importante en volumes du

CDJC qui comprend également une photothèque et une bibliothèque. Les Archives sont constituées de 40 millions de pages de documents consacrés à la persécution des Juifs durant la Shoah et particulièrement sur le sort des Juifs en France, avant, pendant et après la Seconde guerre mondiale. Le service des Archives est constitué d'une équipe de 6 permanents qui travaillent aux acquisitions, à la conservation, au classement et au catalogage et enfin à la communication des fonds d'archives. De plus ce service est en charge des projets relatifs à l'enregistrement des noms des victimes, que ce soit au mur des noms, ou au mur des Justes »

Karen Taieb a publié en 2011 : « Je vous écris du Vel d'Hiv », publié chez



Karen Taieb à "Mémoire et Vigilance" le 9 Décembre dernier

Robert Laffont. Le 9 décembre dernier, elle était reçue à « Mémoire et Vigilance » avec Paulette Sarcey, résistante, ancienne d'Auschwitz, pour son accompagnement littéraire s'agissant de la publication de l'ouvrage : « Survivre obstinément », publié chez Taillandier. ● C.B.

Georges Mayer a l'initiative d'un projet didactique original

PORTRAIT

Georges Mayer, Consul Honoraire de France dans le Neguev, Président de « l'Association des Familles et Amis des déportés du Convoi 77 », est l'initiateur d'un projet européen qui a été officiellement lancé en avril 2015 à la Maison de France en Israël, en présence de Patrick Maison-nave, Ambassadeur de France, du chef de la délégation de l'Union Européenne, et de 19 Ambassadeurs et Représentants d'ambassades en Israël. Comme l'indique Serge Klarsfeld : Le convoi 77 est le dernier grand convoi parti de Drancy le 31 juillet 1944 pour Auschwitz, emportant 1300 Juifs, dont 270 enfants, de moins de 18 ans, -la plupart raflés dans les Centres de l'UGIF, par Brunner-, qui furent conduits dans les chambres à gaz à l'arrivée. En 1945, on dénombra 214 survivants dont 146 femmes. Georges Mayer, dont le père (auteur de : « Auschwitz, 16 mars 1945 », publié par la FMS) fut déporté et rescapé de ce même convoi affirme que nombre de photos, témoignages et documents ont été dorés et déjà recueillis pour 400 déportés sur les 1300, qui venaient de 37 pays différents. Le projet européen a

Georges Mayer, le 2 décembre dernier à "Mémoire et Vigilance.



pour ambition de proposer à titre individuel ou en groupe aux collégiens de ces différents pays de se lancer sur les traces des 900 déportés dans les villes et villages, où ils naquirent, afin de mieux comprendre les soubassements de la mise en œuvre de la Solution Finale en Europe. Ce projet didactique original,

supposant le concours de Serge Klarsfeld et nombre d'entités, dont le Mémorial de la Shoah, la Mairie de Paris, l'Education Nationale et des partenariats avec les pays concernés a été présenté par son initiateur à « Mémoire et Vigilance » le 2 décembre dernier. ●

C.B.

PORTRAIT

Arlette et Charles Testyler tous deux rescapés de la Shoah, tous deux Chevaliers dans l'Ordre de la Légion d'Honneur font montre depuis des décennies d'une activité débordante au service de la communauté et de la lutte contre l'oubli. Malgré leur douloureux passé, ils n'ont jamais abdicué. Presque chaque semaine ils vont à la rencontre des élèves dans les écoles pour témoigner. Arlette née à Paris en 1933 fut raflée le 16 juillet 1942 avec sa mère et sa sœur, puis séquestrée au Vel d'Hiv, avant d'être expédiée à Beaune-la-Rolande, d'où toutes les trois réussirent à sortir grâce à un stratagème conçu par la mère. Quant au père, il fut arrêté le 14 mai 1941, puis après le camp de Pithiviers, il partit pour Auschwitz le 17 juillet 1942 par le convoi 4. Charles Testyler né en Pologne en 1927, fut déporté en 1942 dans différents camps, avant de retrouver son frère Joseph (connu pour ses émissions en Yiddish sur la fréquence juive, de mémoire bénie). Charles et Arlette qui ont donné nais-

Arlette et Charles Testyler ou la voix du Zahor



Charles et Arlette Testyler en la Synagogue Charles Liché le 20 janvier.

sance à une fille sont les heureux grands-parents de trois petits-fils et arrière-grands-parents d'un garçon. Toujours très actifs on ne saurait circonscrire tout ce qu'ils font en faveur d'Israël, et dans le cadre de l'Association Mémoire et Vigilance des Lycéens qu'ils ont créé il y a quelques années.

En mars prochain, ils organisent un voyage du 10 au 13 mars en Pologne à Cracovie, Lublin, Varsovie et sur les lieux de l'extermination, voyage pour lequel les inscriptions sont ouvertes auprès d'Arlette Testyler au 06 63 71 16 24 où a.estyler@yahoo.fr ●

C.B.

Faut-il juger les derniers criminels nazis ? Le sentiment de Serge Klarsfeld.

Par Laurent Ribadeau Dumas Publié le 02/02/2016 à 10h42



Serge Klarsfeld à Paris le 20 juillet 2015 © REUTERS - Charles Platiau

De tels jugements ont-ils encore un sens plus de 70 ans après la fin de la Seconde guerre mondiale ?

Il y a 40-50 ans, la société allemande, composée de personnes qui avaient vécu le nazisme, ne voulait pas qu'on juge les criminels de cette période. Elle n'avait pas conscience des crimes commis contre les juifs. Les juges se sont donc montrés dociles vis-à-vis d'elle et des pouvoirs publics allemands. Alors qu'à cette époque vivaient encore des criminels importants pour lesquels on pouvait trouver des témoins et des documents.

Aujourd'hui, la situation a changé. La société allemande a pris conscience des crimes commis pendant la période nazie, et elle les assume. Elle entretient une amitié solide avec Israël, elle paye des réparations pour les survivants de l'Holocauste. Elle l'assume aussi du point de vue des criminels. C'est ainsi que se trouvent impliqués des gens très âgés, qui avaient entre 17 et 24 ans au moment des faits et occupaient des fonctions subalternes.

Les magistrats se soumettent ainsi aux souhaits de la société et trouvent les moyens juridiques de juger : on se trouve là face à un fait de société. Le problème, c'est qu'il s'agit de crimes pour lesquels il n'y a plus aujourd'hui ni témoins ni documents.

Précisément sur quels fondements juridiques la justice allemande se base-t-elle ?

Ils ont changé. Avant le procès Demjanjuk en 2009, les accusés étaient jugés pour leur implication personnelle dans les faits incriminés. Mais depuis ce procès, il suffit, pour les juger, qu'ils aient appartenu à une organisation criminelle. On n'a plus à prouver leur implication personnelle. Ils sont automatiquement accusés sauf s'ils réussissent à prouver leur innocence.

Demjanjuk a fait appel de sa condamnation. Mais il est mort (*en mars 2012, NDLR*) avant que la Cour fédérale (*Bundesgerichtshof, plus haute instance judiciaire en Allemagne, NDLR*) ne rende sa décision. Et ne donne son point de vue sur les fondements juridiques de ce type de procès.



John Demjanjuk (en chaise roulante) au tribunal de Munich le 13 avril 2011 © REUTERS - Sebastian Widmann - Pool

Le fait que les Allemands veuillent juger les anciens criminels nazis est positif. Le problème, c'est que cela se fait sans preuve et ne relève pas des principes d'une justice équitable. On s'intéresse ainsi à des gens qui ont occupé des fonctions subalternes, comme des gardiens de camp, pour des faits pour lesquels il existe très peu de témoins survivants. Et si l'on en trouve encore, ceux-ci ont souvent une mémoire défaillante. Il manque aussi des preuves écrites en raison du caractère subalterne des personnes incriminées.

En 2014, la justice allemande a renoncé à juger un ancien mitrailleur impliqué dans le massacre d'Oradour-sur-Glane en juin 1944. Elle n'a pas voulu se prononcer. Il faut dire que si ce dernier avait été acquitté, l'affaire aurait pu créer un incident diplomatique entre la France et l'Allemagne. Alors que même l'ex-RDA avait jugé un homme (*Heinz Barth, NDLR*) dans ce dossier pour crimes de guerre. Pourtant, il y a 50 ans, Lammerding (général SS commandant la division das Reich qui a commis le massacre d'Oradour-sur-Glane en juin 1944, NDLR) était encore vivant.

Quelle conclusion en tirez-vous ?

On assiste aujourd'hui à la fin d'un processus, avec des accusés très âgés, qui ont parfois plus de 95 ans. C'est un processus maladroit qui va continuer jusqu'à la disparition des dernières personnes impliquées. Je ne sais pas s'il y aura une décision de la Cour fédérale allemande. Il se peut qu'elle annule les précédentes décisions de justice.

Dans ce contexte, l'évolution de ces affaires ne peut pas donner une pleine satisfaction à ceux qui veulent voir des jugements aboutir. Il en restera toujours un sentiment de malaise.

Aux élections régionales, le FN n'est pas parvenu, malgré un niveau élevé de voix en sa faveur au premier tour, à emporter une seule région. Au 2e tour, d'une façon surprenante pour les commentateurs politiques qui ne s'y attendaient pas, les électeurs de gauche ont voté pour les candidats de droite dans le Nord et dans le Sud, Xavier Bertrand et Christian Estrosi alors que Marine Le Pen et Marion Le Pen-Maréchal étaient en situation de l'emporter. Serge Klarsfeld avait été pionnier pour provoquer et proposer ce vote de barrage.

Serge Klarsfeld appelle à voter pour Xavier Bertrand dès le premier tour

Publié le 23 septembre 2015 à 15h46, mis à jour le 23 septembre 2015 à 16h30



Dans une tribune publiée mercredi dans *Le Monde*, l'avocat Serge Klarsfeld a appelé les

France nice-matin | 27
Mercredi 30 septembre 2015

Serge Klarsfeld : « Christian Estrosi, dès le premier tour »

Pour empêcher le FN de prendre la région PACA, le célèbre « chasseur de nazis » appelle à voter au plus tôt pour le maire de Nice. Le rival PS « n'ayant aucune chance » de l'emporter

Jusqu'à présent, Serge Klarsfeld est resté la voix de la conscience. Mais il a récemment changé de registre. Il a appelé à voter pour le maire de Nice, Christian Estrosi, dès le premier tour des élections régionales. Klarsfeld, qui a été un des principaux acteurs de la condamnation de Klaus Barbie, a appelé à voter pour Estrosi, qui est le candidat de droite dans la région PACA. Klarsfeld a déclaré que le FN n'a aucune chance de gagner et que le PS n'a aucune chance de l'emporter. Il a appelé à voter pour Estrosi dès le premier tour.

Comment gérer la crise des réfugiés ? C'est une question qui se pose et qui se posera de plus en plus. Klarsfeld a appelé à voter pour Estrosi dès le premier tour.

André Panczer ou le devoir de fidélité aux enfants juifs

PORTRAIT

André Panczer est né à Paris en 1935 d'un père d'origine hongroise et d'une mère polonaise. Durant la Shoah, obligé de se cacher pour échapper à un destin fatal, André Panczer a effectué un long périple à travers la France. Son père interné dans un GTE a réussi à s'évader, et c'est ainsi que son fils est allé le rejoindre à Nice, puis de là, tous deux furent assignés à résidence par les autorités italiennes à Megève avant qu'André ne gagne la Suisse avec l'aide de Mila Racine, où il sera hébergé Jusqu'à la libération. Depuis qu'il a pris sa retraite, André Panczer consacre tout son temps à sauvegarder le souvenir de ses cousins, de ses camarades d'école et de tous les enfants engloutis durant la Shoah. Depuis la disparition de Noel Veg, de mémoire bénie, il préside le Conseil National pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés, regroupant l'ensemble des Associations pour la Mémoire des Enfants Juifs, qui avec l'appui du Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France de Serge Klarsfeld, est à l'origine de l'apposition à Paris et en province des plaques dans les écoles, collèges et lycées sur lesquelles sont gravés les noms des élèves qui furent assassinés parce qu'ils étaient nés juifs. A ce jour plus de 200 plaques ont été apposées sur les murs des établissements scolaires, et le Comejd poursuit actuellement sa négociation avec la ville de Paris pour que soit érigé au sein de la capitale un monument à la Mémoire des 11400 enfants juifs déportés de France. On notera que la première association pour la Mémoire des enfants a été créée il y a plus de 20 ans par



André Panczer lors de l'inauguration de l'Ecole de la rue Martel dans le 10e, au nom d'André et Clémence Baccary, Justes ayant sauvé 10 enfants Juifs durant la Shoah.

des survivants de l'école de la rue Tlemcen dans le 20e parmi lesquels se trouvaient Léon Zyguel et Jo Nissenman disparus, et notre amie Régine Lippe des FFDJF qui fondèrent le Comité Tlemcen afin de poser une plaque sur le mur de l'école, et dont l'exemple sera repris dans tout Paris avec le concours de Catherine Vieu-Charrier co-fondatrice du Comité, Maire adjointe du Maire de Paris, en charge de la Mémoire et du Monde Combattant. A ce jour, les membres des Amejd, pour la plupart survivants des camps, ou ex enfants cachés ont accompli un travail remarquable de recherche, avec le Mémorial de Serge Klarsfeld pour guide tout en se portant à la rencontre des élèves afin de témoigner de ce que fut la spécificité de l'extermination, et en même temps les mettre en garde contre les dangers de l'intolérance, de l'exclusion, du racisme et de l'antisémitisme.

Hormis ce travail de recherche et

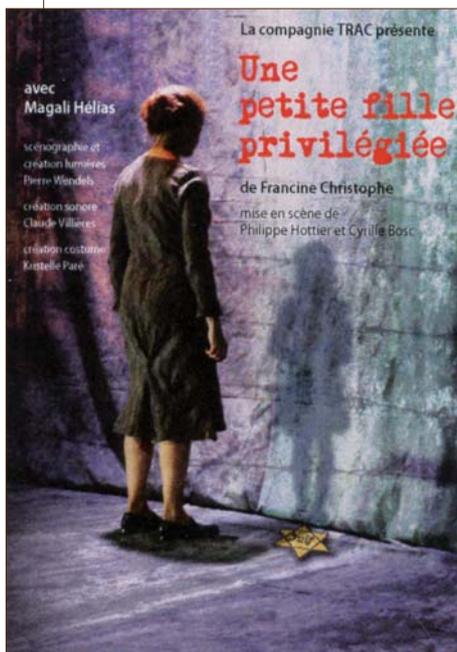
cette mission de témoignage, le Comejd est partie prenante dans les colloques, comme ce fut le cas en septembre dernier, où André Panczer est intervenu lors du colloque organisé par l'Association Corrèzienne intitulé « Mémoires Juives en Limousin », à travers une communication portant sur la résistance locale des Juifs et en particulier sur les internés du GTE 881 de Neuvic armés par le capitaine Moulinet. Des expositions sont organisées également, comme celle qui se déroulera à l'initiative de l'Amejd du 10e à partir du 2 février en la Mairie du 10e consacrée à la présentation de dessins et de textes issus du carnet de voyage de Thomas Duranteau, enseignant d'Histoire au lycée de Nexon, après 4 ou 5 voyage en compagnie de ses élèves sur les lieux de l'extermination. ●

PAR CLAUDE BOCHURBERG



Roger Fichtenberg à gauche sur la photo avec Maurice Zynszajn le 23 décembre à "Mémoire et Vigilance."

Le 23 décembre dernier, Roger Fichtenberg, président de l'Union des ACVG du 11e et Maurice Zynszajn, porte-drapeau des Internés et Familles de Drancy, membre des Fils et Filles, ex-enfant caché par le Comité Amelot, puis expensionnaire dans les maisons de l'OSE, étaient reçus dans l'émission « Mémoire et Vigilance », à l'occasion de la parution de l'ouvrage de Roger Fichtenberg : « Journal d'un résistant Juif dans le Sud-ouest », publié aux Editions du Manuscrit, sous l'égide de la FMS, avec une préface de Serge Klarsfeld. Ce journal rend compte avec une chronologie et une précision minutieuse comment Roger s'est investi corps et âme pour organiser sous la bannière EEIF, le sauvetage des enfants Juifs en relation notamment avec l'OSE, et plus tard ce que furent ses missions au sein des FFI. Roger Fichtenberg, né en 1921, haute figure du 11e au service de la Mémoire et de la République fait montre d'une vitalité impressionnante. Pour la plus grande joie de ses amis, il a reçu en avril dernier les insignes d'Officier de la Légion d'Honneur des mains de Manuel Valls, le Premier Ministre. ● C.B.



Le 26 janvier pour le 70° anniversaire de la Libération des camps nazis la Mairie de Lyon et notre association des FFDJF ont organisé la représentation de la pièce "Une petite fille privilégiée" de notre amie Francine Christophe à Lyon au théâtre les Ateliers par la Compagnie Trac



Le Comité Français pour Yad Vashem met en ligne sa première Exposition Numérique : « Les Justes parmi les Nations de Saint-Amand-Montrond (Cher) et de son arrondissement » en partenariat avec l'Institut Culturel de Google

Exposition préparée sur le plan historique par Sabine Zeitoun

21 janvier 2016 - A partir d'aujourd'hui, les internautes du monde entier pourront découvrir en ligne les documents d'archive et l'histoire de ces femmes et de ces hommes exceptionnels, que le Comité Français pour Yad Vashem a souhaité honorer dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Culturel de Google.

Grâce à cette porte d'entrée numérique, les utilisateurs pourront découvrir un aspect de l'histoire d'une ville et de son arrondissement pendant la période d'occupation de la seconde guerre mondiale. Tout en rappelant le contexte historique, l'accent est mis sur l'action des "Justes parmi les Nations" qui ont, au péril de leur vie, caché et sauvé des juifs pourchassés par l'occupant nazi. Sans leur intervention, ils auraient été conduits dans les camps de la mort.

Pour accéder à l'exposition :

<https://www.google.com/culturalinstitute/exhibit/les-justes-parmi-les-nations-de-saint-amand-montrond-et-de-son-arrondissement/gQaoyNxG>

Exposition virtuelle

Cette première exposition virtuelle a été développée en partenariat avec la ville de Saint-Amand-Montrond, dont le maire, Monsieur Thierry Vinçon, est Président du Réseau "Villes et Villages des Justes de France", créé en 2012 par le Comité Français pour Yad Vashem, et dont l'objectif est de faire connaître et de diffuser l'histoire de ces citoyens ordinaires qui ont contribué à sauver l'honneur de la France.

Un véritable travail de recherche historique a été réalisé pour cette exposition, dont les principales composantes sont :

- Le contexte historique de la ville pendant la seconde guerre mondiale
- L'histoire des Justes parmi les Nations, le récit de leurs actions et le témoignage des personnes sauvées
- Les actions de la commune pour honorer ces Justes

Beate et Serge Klarsfeld ont été invités d'honneur le 17 novembre au Dîner de Gala du Comité Français pour Yad Vashem présidé par Pierre-François Veil. Ce dîner se tenait en soutien au Réseau des Villes et Villages des Justes parmi les Nations. Serge et Beate y ont pris la parole et ont ardemment plaidé pour cette belle cause.

Le souvenir du grand Samuel Pisar a souvent été évoqué au cours de cette soirée.



◆ Le monde a plus que jamais besoin de Justes



*Le mur des « Justes parmi les Nations » à Jérusalem
3 853 noms pour la France, 25 686 noms pour le monde,
au 1^{er} janvier 2015*

Les Justes parmi les Nations

Le 18 janvier 2007, dans la Crypte du Panthéon, le Président de la République Jacques Chirac, sur une proposition de Simone Veil, donnait aux « Justes parmi les Nations » de France, reconnus ou restés anonymes, une place légitime auprès des grandes figures de notre pays. Il y a fait inscrire leur action collective par ces mots : « (...) bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, les valeurs de justice, de tolérance et d'humanité ».

**Honorer et enseigner les valeurs des
« Justes parmi les Nations »
est une des missions essentielles de Yad Vashem**



MAURICE FREJLICH

HOMMAGE

Cet adolescent, que l'on voit sur cette photo (à gauche), extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Maurice Frejlich, et était né le 30 décembre 1932 à Paris. Son petit frère Bernard lui, était né le 2 août 1936. La famille habitait 8 Impasse Dhéron dans le 20^e arrondissement. Tous deux furent déportés à Auschwitz, le 26 août 1942, par le convoi 24. **C.B.**



JEANINE GATTEINER

HOMMAGE

Ces deux sœurs, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelaient Bella et Jeanine Gatteiner, et étaient nées respectivement le 3 juillet 1930 à Billy-Montigny, et le 24 février 1933 à Denain. Toutes les deux furent déportées avec leurs parents le 15 septembre 1942 de Belgique via le camp de Malines. La famille habitait à Billy-Montigny. **C.B.**



CLAUDE EHRlich

HOMMAGE

Cette petite fille souriante, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Claude Ehrlich, et était née le 7 décembre 1934 à Paris. Arrêtée le 3 novembre 1943, au Chambon dans la Creuse, elle fut transférée d'abord à Limoges puis à Drancy avant d'être déportée avec ses parents à Auschwitz, le 20 novembre 1943, par le convoi 62. **C.B.**



ALBERT KLAJMAN

HOMMAGE

Ce jeune garçon, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Albert Klajman, et était né le 7 février 1933 à Paris. Il demeurait 12 rue Marcel Sembat à Montreuil. Il a été déporté à Auschwitz le 26 août 1942, par le convoi 24. Son père l'avait précédé par le convoi 13, ainsi que son frère Zelman par le convoi 5. Sur la photo, il figure à gauche de son frère aîné Wolf qui lui a pu échapper aux rafles. **C.B.**

VISAGES

Chargé de la mission de préparer avec "La Mondiale" le projet d'espace monumental lié au bâtiment édifié à l'emplacement du Vélodrome d'hiver, Serge Klarsfeld a multiplié les réunions avec la commission du souvenir du CRIF, avec la Ville de Paris, avec la FMS, avec la Société Aliuta représentant le Mondiale, avec le Cercil, avec la Mairie du 15e. Il s'agit, rappelons le, d'un jardin, rue Nelaton, pratiquement là où s'ouvrait la porte de l'enceinte sportive. Dans ce jardin un mur portant les noms, prénoms et âges de tous les enfants (3857) qui furent internés dans ce Vel d'Hiv et qui furent déportés après être toujours restés sous le contrôle des Allemands (par ex. des enfants enfermés au Vel d'Hiv, transférés rue Lamarck, arrêtés à l'UGIF à l'Ecole de Hirsch en juillet 1944 et déporté par le convoi 77) alors que des enfants libérés ou évadés du Vel d'Hiv ou de l'un des camps du Loiret puis repris par la police de Vichy ou par la Gestapo n'y figureront pas de façon à ce que les enfants nommés sur ce monument soient véritablement tous des enfants déportés du Vel d'Hiv. Dans ce jardin des Enfants du Vel d'Hiv, outre le monument, des plantes, des photos et assez d'espace pour y tenir notre Cérémonie. La plaque commémorative restera en place Bld. de Grenelle sur la nouvelle grille de l'entrée principale de l'immeuble et bien en vue parce que beaucoup plus proche du trottoir et des passants.

La cérémonie de 2016 se tiendra le samedi 16 juillet à 18 h comme d'habitude Bld. de Grenelle.
La cérémonie de 2017 se tiendra dans le Jardin des Enfants du Vel d'Hiv rue Nelaton le dimanche 16 juillet.

Le 17 mars 2016 à 11h a été dévoilée sur la façade de l'immeuble du 97 rue de Rome, la plaque commémorative en hommage à :

Mila RACINE
(1919-1945)

Croix de guerre et Médaille de la Résistance
Morte en déportation à Mauthausen
A sauvé la vie de 236 enfants juifs
Habita cet immeuble de 1926 à 1940 avec son frère Emmanuel
et sa sœur Sacha également résistants

le jeudi 17 mars 2016 à 10 heures 45
sur la façade de l'immeuble sis 97 rue de Rome, Paris 17^e

Beate et Serge Klarsfeld au CHRD à Lyon, le 25 novembre 2015



Le gouvernement facilite l'accès aux archives du régime de Vichy

Paris, 27 déc 2015 (AFP) - histoire-gouvernement-guerre

Soixante-dix ans après la fin de la Seconde guerre mondiale, le gouvernement français a décidé de faciliter l'accès des citoyens, de l'administration et des chercheurs aux archives de la police et de la justice du régime de Vichy.

Un arrêté publié dimanche au Journal officiel précise que pourront être "librement consultées", par "dérogation générale (...) avant l'expiration des délais prévus dans le code du patrimoine", certaines "archives relatives à la Seconde guerre mondiale émanant principalement des ministères des affaires étrangères, de la justice et de l'intérieur".

Ces consultations seront ouvertes "aux administrations, citoyens et chercheurs" "sous réserve de la déclassification préalable des documents couverts par le secret de la défense nationale". L'arrêté entrera en vigueur à partir de lundi.

Parmi ces archives figurent "les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions d'exception instaurées par le régime de Vichy" puis, à la libération, par "le gouvernement provisoire de la République française".

Ces documents comprennent notamment "les dossiers de l'administration centrale du ministère de la Justice" sous Vichy et sous le gouvernement provisoire de la République et ceux relatifs "aux enquêtes réalisées par les services de police judiciaire entre le 3 septembre 1939 et le 8 mai 1945".

Les documents de la police judiciaire entre le 9 mai 1945 et le 31 décembre 1960 sont également concernés par le texte dans la mesure où ils ont trait à des affaires survenues entre le 3 septembre 1939 et le 8 mai 1945, à l'exception des dossiers de droit commun.

L'ouverture des archives porte également sur "les documents relatifs à la poursuite et au jugement de criminels de guerre dans les zones d'occupation française, en Allemagne et en Autriche" et aux documents "relatifs aux affaires portées devant les tribunaux militaires et maritimes concernant des faits survenus" durant la guerre, "à l'exception de celles portant sur des infractions relevant exclusivement du droit commun".

Pour les documents classifiés, l'arrêté précise que les demandes de déclassification devront être adressées par les services publics d'archive aux autorités émettrices "en faisant des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité placés auprès de ces autorités les destinataires de ces saisines".

Vous savez combien nous avons pris part à l'élaboration de la loi Gayssot et à sa défense contre de multiples contempteurs, y compris des personnalités juives. C'est dire que le rejet en janvier 2016 par le Conseil Constitutionnel de la Question préalable de constitutionnalité concernant la loi Gayssot nous a réjouis.

Le Conseil constitutionnel conforte l'incrimination du négationnisme

Une QPC ciblait la loi Gayssot, au motif que tous les crimes contre l'humanité ne semblent ne pas être traités de la même manière

La négation de la réalité des crimes contre l'humanité perpétrés par le régime nazi restera un délit. Mais pas celle d'autres crimes contre l'humanité, comme le génocide arménien ou la traite des esclaves, qui relève de la liberté d'expression. Le Conseil constitutionnel a tranché vendredi 8 janvier cette très délicate question prioritaire de constitutionnalité (QPC) soulevée par Vincent Reynouard, un ancien professeur révoqué de l'éducation nationale en 1997 parce qu'il développait des thèses négationnistes pendant ses cours de mathématiques.

Condamné en appel en juin 2015 à un an de prison ferme pour une vidéo qu'il a postée sur YouTube en 2014, M. Reynouard, qui s'est longtemps réclamé du national-socialisme ainsi que d'un minuscule courant catholique intégriste, s'est pourvu en cassation et a demandé cette fois de vérifier la constitutionnalité de la loi Gayssot de 1990 avant de l'appliquer à son encontre. Son avocat, Wilfried Paris, a estimé que la répression du négationnisme était susceptible de violer l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 sur la liberté d'expression.

Il a demandé ensuite de s'assurer que cette loi, qui « incrimine la seule contestation des crimes contre l'humanité définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis, soit par des membres d'une organisation criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou inter-

nationale », ne crée pas une inégalité devant la loi et la justice, dans la mesure où elle n'incrimine pas la contestation d'autres crimes contre l'humanité pourtant reconnus comme tels par la loi française.

La Cour de cassation, chargée d'opérer un tri des QPC, a jugé le 6 octobre 2015 que la question soulevée par M. Reynouard présentait « un caractère sérieux » et l'a transmise aux gardiens de la Constitution. La loi « tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe » – qui porte le nom de Jean-Claude Gayssot, alors député communiste, qui en était à l'origine – n'avait pas été soumise au contrôle du Conseil constitutionnel.

L'institution présidée par Jean-Louis Debré rejette cette QPC, déclarant cet article de loi conforme à la Constitution, non sans avoir répondu aux deux griefs soulevés. Elle rappelle que le législateur peut « instituer des incriminations réprimant les abus de l'exercice de la liberté d'expression qui portent atteinte à l'ordre public et aux droits des tiers ». En l'occurrence, note la décision, « le législateur a entendu sanctionner des propos qui incitent au racisme et à l'anti-

sémitisme ». En se référant aux débats parlementaires sur le projet de loi de 1990, le Conseil constitutionnel rappelle dans son commentaire que « le législateur a tenu à réprimer, en tant que tel, le fait de nier l'holocauste nazi, considérant qu'en lui-même, il "servait de masque à l'antisémitisme" et contribuait ainsi à diffuser des idées racistes ».

Jurisprudence européenne

C'est justement pour cette raison que les gardiens de la Constitution ont balayé l'argument de M^e Wilfried sur « l'atteinte au principe de l'égalité devant la loi pénale ». A la différence des débats historiques ou polémiques sur les autres crimes contre l'humanité, « la négation des crimes contre l'humanité commis durant la seconde guerre mondiale (...) a par elle-même une portée raciste et antisémite », affirme la décision de l'institution de la rue Montpensier. La différence de traitement apportée par le législateur ne viole donc pas de principe constitutionnel.

La jurisprudence européenne a d'ailleurs considéré à plusieurs reprises les thèses négationnistes comme « liées à l'idéologie nazie », antithèse de la démocratie et des droits de l'homme, concluant que les condamnations pénales prononcées contre leurs auteurs étaient « nécessaires dans une société démocratique ».

La Licra et le MRAP se réjouissent par la voix de leur avocat, Patrice Spinosi, de cette « défaite de ceux qui croyaient que la procédure de la QPC leur permettrait de remettre en cause l'incrimination de leur discours de haine ». ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

« Le législateur a entendu sanctionner des propos qui incitent au racisme et à l'antisémitisme »

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

LUNDI
11 JANVIER 2016

Le Monde

En hommage aux victimes juives de Tunisie

Fidèle à la tradition instituée par la SHJTAN sous l'égide de Claude Nataf, s'est déroulé au Mémorial le 73^e anniversaire de la Rafle des Juifs de Tunis, organisée par les SS le 9 décembre 1942, qui marqua la volonté d'exterminer l'ensemble du peuple juif, si un concours de circonstances n'avait fait échouer ce projet. Après l'évocation historique de la tragédie subie par les Juifs de Tunisie par Ariel Danan, nouveau président de la SHJTAN, des gerbes furent déposées par les élus, dont Catherine Vieu-Charier, adjointe au Maire de Paris, Christophe Girard, Maire du 4^e, Pierre Lelouche, député, puis par le Grand Rabbin de France Haim Korsia, et Joël Mergui, président des Consistoires, Philippe Allouche de la FMS, Alexandre Seban pour les FFDJF, ainsi que par l'Ambassadeur de Tunisie en France. Lors de cette cérémonie, le GRF Haim Korsia fit valoir « que cette transmission était réussie, dans la mesure où les anciens avaient été entendus », avant de souligner « combien nous avons besoin aujourd'hui de nous servir de l'exemple de la fraternité qui régnait



Le Grand Rabbin de France Haim Korsia procédant à l'allumage d'une bougie accompagné de deux enfants.

en 1942-43 en Tunisie, face à l'adversité. » Puis, 6 bougies furent allumées en mémoire des 6 millions, mais aussi des victimes de la rafle, des morts dans les camps de travail, en déportation, et des Justes, avec le concours des officiels, des jeunes du Talmud-Torah de Tunisie, des Aumôniers des Armées, des représentants

d'AC, des descendants de victimes, et du rescapé, Mr Smadja. Après la lecture du nom de chaque victime par des jeunes, les prières d'usage, et le Kaddish furent conduits par le Rabbin Amos Haddad, suivis des prières pour la République, et de la « Marseillaise », reprise à l'unisson par toute l'assistance. ● C.B.

EMISSION

Une mission pédagogique plus active que jamais



Le Grand Rabbin Olivier Kaufmann et Patrick Chlewicki à "Mémoire et Vigilance" le 13 janvier dernier.

Le 13 janvier, le Grand Rabbin Olivier Kaufmann de la Synagogue Charles Liché, Directeur de l'École Rabinique de France, et Patrick Chlewicki, Président de la Communauté ont été reçus à « Mémoire et Vigilance » pour évoquer les activités liées à la transmission du Judaïsme et de la Mémoire auprès des jeunes avec

l'appui du Mémorial de la Shoah afin de remettre chaque 1^{er} juillet, le Prix Bruno Durocher-Kaminski, récompensant les élèves du Talmud-Torah et les jeunes post Bar et Bat-Mitsva ayant accompli un travail de recherche sur le thème de la Mémoire de la Shoah. En outre, selon la tradition, quand revient la date du 27 janvier, les jeunes re-

prennent le flambeau des mains des survivants d'Auschwitz, conduits par Milo Adoner, lors d'un office solennel célébrant l'ouverture du camp d'Auschwitz, initié à l'origine par le Rabbin Charles Liché, de mémoire bénie. On notera également que dans le prolongement de ces actes de transmission, le Grand Rabbin Olivier Kaufmann a conduit lors du 70^e anniversaire en symbiose avec le président Patrick Chlewicki, un groupe à Auschwitz en janvier 2015 constitué de 180 jeunes, accompagnés de Militants de la Mémoire, où face au « lac des cendres », le Grand Rabbin fit retentir le son du Shoffar, dont le cri est resté à jamais inscrit dans le cœur des participants. Lieu de conférences préparées par Georges Wojakovski et le Beth Hamidrash nourri d'études juives et de Mémoire, la Synagogue Charles Liché en ces temps douloureux, intensifie plus que jamais sa mission pédagogique, ainsi qu'en témoigne le journal « Yom Tov », coordonné par Eddy Bocobza. ●

C.B.

En hommage aux Fusillés du Mont Valérien

COMMEMORATION

Le 15 décembre dernier en la crypte du Mémorial de la Shoah, sous l'égide du Mémorial, et des FFDJF, un hommage a été rendu aux Fusillés du Mont Valérien, avec Lecture en ce haut-lieu des noms des 95 résistants-opposants-otages, comprenant 52 Juifs retirés du camp de Drancy qui furent exécutés le 15 décembre 1941, sur ordre de Otto von Stülpnagel, à la suite d'attentats contre des militaires Allemands, et de l'entrée en guerre de l'Allemagne contre les USA après l'agression de Pearl Harbour par son allié le Japon.

Dans le même temps, en ce mois de décembre 1941, le commandement militaire allemand décidait d'arrêter et de déporter un millier de notables juifs, soit disant « responsables » de la poursuite de la guerre par l'Angleterre soutenue par les USA, qui entraîna l'arrestation de 743 otages le 12 décembre 1941, qui furent internés à Compiègne, avant de mourir de faim ou d'être déportés. Peu de jours après l'arrestation des notables, soit le 15 décembre 1941, trois mesures frappèrent les Juifs de France : une amende de un milliard de francs, la déportation d'un grand nombre d'hommes désignés comme judéo-bolchéviques et l'exécution de 100 Juifs communistes et anarchistes.

En présence des porte-drapeaux Maurice Zynszajn au nom de Drancy, Marcel Szejnberg pour les FFDJF, et François Naccache pour les Engagés Volontaires, Gabrielle Rochmann directrice-adjointe de la FMS, Evelyne Gougenheim de l'ACIP, Larissa Cain, rescapée du ghetto de Varsovie, Henri Zajdenwegier, survivant du convoi 73, Jacques Fredj, directeur du Mémorial, André Panczer, président du Comedj, et Régine Lippe, vice-présidente ; Olivier Lalieu, historien du Mémorial, en



charge du protocole, céda la parole à Serge Klarsfeld qui évoqua les circonstances de cette fusillade massive et la longue bataille opiniâtre qu'il mena avec Léon Tsévéry, de mémoire bénie, ancien de la compagnie Marcel Rayman, co-auteur avec Serge Klarsfeld des « 1007 fusillés du Mont Valérien, dont 179 Juifs » et auteur des « 161 fusillés de la caserne Balard » afin de rétablir la vérité historique concernant le chiffre de 1007 fusillés dont 179 Juifs, et non celui de 4500 figurant sur la stèle au centre de la clairière.

Après les dépôts de gerbes et la Lecture des Noms des Fusillés du 15 décembre 1941, suivie du Kaddish conduit par Georges

Wojakovski, cet hommage s'est prolongé à l'Auditorium par une table ronde animée par Olivier Lalieu, avec la participation de Serge Klarsfeld, Claude Penner, chercheur au CNRS, coordinateur du volumineux ouvrage : « Les fusillés 1940-1944 », publié aux Editions de l'Atelier et Antoine Grande, attaché au Mémorial National de Montluc, table ronde au cours de laquelle fut projeté un court extrait d'un film réalisé par mes soins en 1989 au Mont Valérien, où témoignent des survivants d'Auschwitz, et Michel Polinowski, porte-drapeau des Fils et Filles. ●

PAR CLAUDE BOCHURBERG

→
En cette soirée d'hommage, Serge Klarsfeld évoqua les circonstances de cette fusillade massive et la longue bataille opiniâtre qu'il mena avec Léon Tsévéry, de mémoire bénie, ancien de la compagnie Marcel Rayman, co-auteur avec Serge Klarsfeld des « 1007 Fusillés du Mont Valérien, dont 174 Juifs » et auteur des « 161 fusillés de la caserne Balard », afin de rétablir la vérité historique concernant le chiffre de 1007 Fusillés, dont 179 Juifs, et non celui de 4500 figurant sur la stèle au centre de la clairière.

Il n'a jamais su la vérité sur sa mère



DÉPORTÉE. Joseph Nadanowska a toujours cru que sa mère Szajndla (à droite), l'avait abandonné. Il est mort avant que son épouse Monique, découvre que sa mère dont il ignorait qu'elle était juive, avait été déportée, à 28 ans, à Auschwitz. Elle est morte dans le camp. DOCUMENTS : ARCHIVES PERSONNELLES ET PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS

Une plaque dévoilée hier



FOYER DE L'ENFANCE ■ Le centre parental départemental a été baptisé hier du nom de Joseph Nadanowska, enfant placé par l'assistance publique en 1942. Serge et Beate Klarsfeld, présidents de l'association des fils et filles de déportés juifs de France, Thierry Meunier, directeur du foyer, Gérard Dériot, président du conseil départemental, Pierre-André Périssol, maire de Moulins ont dévoilé une plaque apposée sur le bâtiment. « C'est une réparation symbolique », a souligné Thierry Meunier, directeur du centre qui accueille des enfants placés par la justice, des femmes enceintes dans la difficulté et des mineurs étrangers isolés. Gérard Dériot a salué le travail de recherche de Monique Nadanowska. « Cette plaque permettra à chacun d'entre nous de se souvenir de toutes celles et tous ceux qui ont été déportés, de tous ceux pour qui la vie s'est tout à coup arrêtée ». Monique Nadanowska s'est adressée à son mari : « J'ai tenu la promesse que je t'avais faite. A savoir que je ferai en sorte que tu ne sois plus un enfant abandonné par sa mère mais que tu redeviennes Joseph, le fils de Szajndla, Nadanowska déportée juive à Auschwitz ».

Serge et Beate Klarsfeld à Moulins



RECHERCHES. Serge et Beate Klarsfeld (à droite) ont aidé Monique Nadanowska (à gauche) dans ses recherches. Ils étaient hier à Moulins. PHOTO : PHILIPPE BIGARD

Serge et Beate Klarsfeld, Présidents de l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France ont aidé Monique Nadanowska à retrouver l'histoire de la mère de Joseph. Ils étaient hier à Moulins.

MARDI 17 NOVEMBRE 2015

LA MONTAGNE



« Et ma mère ? »

« Enfant abandonné » de l'Assistance publique, Joseph Nadanowska est mort à 66 ans en ignorant que sa mère, juive, avait été arrêtée et déportée. L'institution présente son mea culpa et lui rend un hommage solennel jeudi 21 janvier

Levallois-Perret, 15 juin 1942. Bientôt l'été, malgré la guerre et l'Occupation. Bientôt la fin des classes. Comme tous les jours, à l'heure du goûter, un petit garçon de 4 ans attend sa mère à la sortie de l'école. La maman de 28 ans à la chevelure brune et bouclée tarde à venir. On la cherche dans l'hôtel misérable, proche de la porte de Villiers, qui l'héberge avec son enfant. C'est leur dernier domicile connu, comme dans les films en noir et blanc. Le meublé est vide. Il le restera le lendemain et les jours suivants. Le 17 juin, un gardien de la paix conduit le petit garçon au 74, avenue Denfert-Rochereau, à Paris – l'hospice des Enfants-Assistés, devenu aujourd'hui hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Le jeune écolier est déclaré « *enfant abandonné* », un de ces colliers accrochés au cou des pupilles de l'Assistance publique.

Ce pourrait être une triste histoire d'abandon d'enfant, comme il y en a eu 55 000 à Paris entre 1940 et la Libération. Un récit d'orphelin ordinaire et de son lot de souffrances intimes, comme on les enregistre depuis la création de l'Assistance publique en 1849. Joseph Nadanowska est envoyé dès le mois de juillet en Saône-et-Loire. Un département rural tel que la « Grande Maison des pauvres » les affectionne : on y respire le bon air, les paysans ont besoin de bras et de revenus complémentaires. A 9 ans, le jeune garçon est hébergé dans l'Allier par une seconde famille nourricière, selon l'expression de l'époque. Scolarité sans accroc jusqu'au certificat d'études. Les fiches de surveillance consignées dans son « livret de pupille » relèvent que le jeune garçon « *ne joue pas aux récréations* » et reste souvent « *seul dans un coin* », mais elles racontent un « *enfant doux* », un « *bon petit élève* » puis un « *jeune homme honnête et consciencieux* ». Joseph ne manque de rien, sauf de caresses dans les cheveux et de câlins.

A l'âge du service militaire, il est devenu un bel homme grand et costaud aux yeux bleu clair. Un cheminot qui, en 1969, épouse à la cathédrale de Moulins Monique, une fille du coin employée aux Mutuelles Auvergne. Sa seule famille, son unique confidente dans cette vie sans enfants. « *Mon mari était très sensible*, raconte la coquette dame de 65 ans. *Dès qu'il y avait des films où des enfants perdaient leurs parents, ça le faisait souffrir.* » De sa mère, son mari se souvenait qu'elle avait de « *très beaux cheveux* », tout doux, et qu'elle était « *gentille* ». « *Il a toujours voulu savoir pourquoi elle l'avait abandonné. Je lui disais :*

**« JOSEPH
NADANOWSKA
S'EST HEURTÉ AU
MUR DU SILENCE
QU'A CRU DEVOIR
DRESSER
L'ASSISTANCE
PUBLIQUE ENTRE
LUI ET SA MÈRE
DÉPORTÉE »**

MARTIN HIRSCH
directeur général
de l'Assistance publique -
Hôpitaux de Paris

ARIANE CHEMIN

elle a disparu, et après elle ne pouvait plus te récupérer, elle ne savait pas où te trouver. » Dans l'ambulance qui le conduit à l'hôpital, après l'AVC qui finit par l'emporter, en décembre 2004, à 66 ans, Joseph, à moitié paralysé, n'a lâché que ces trois mots : « *Et ma mère ?* »

« LA MÊME BOUCHE, LES MÊMES LÈVRES »

Dieu sait pourtant s'il avait écrit pour tenter de raccommoder cette mémoire trouée. Avant même sa majorité, pendant son service militaire en Algérie, il poste une lettre au responsable de l'agence de l'Assistance publique de Moulins. « *Monsieur le directeur, je viens vous demander s'il serait possible qu'à mes 21 ans révolus, je puisse savoir mon origine et ma situation de famille, tente-t-il le 4 janvier 1959 après avoir présenté ses vœux... Si cela est possible je vous demanderais de m'en informer* », poursuit-il de son écriture ronde d'écolier appliqué. Réponse cinq jours plus tard, chaleureuse, mais sans appel : « *Mon cher Joseph, en ce qui concerne tes parents, je ne connais absolument rien sur eux, et même si j'avais su quelque chose, je ne pourrais te le dire. A ta majorité, [je] te délivrer[rai] un certificat d'origine. Tu sauras ton lieu de naissance.* »

Il apprend à 21 ans que c'est à « *Paris 10^e* » qu'il a vu le jour, le 17 janvier 1938, de Szajndla Nadanowska et de père inconnu. Jusqu'à sa mort, jamais d'autre réponse à ses lettres, pas d'autre codicille pour remplir les pages blanches du livre de sa mère.

Sans « *Manou* », comme la veuve de Joseph appelait son mari, seule avec son chagrin et son ennui, Monique se met à « *l'ordinateur* ». Surfe sur Internet, entre un jour le nom de « *Szajndla Nadanowska* » dans la barre de recherche de Google. Sans succès. Quelques mois plus tard, en 2007, elle visite de manière virtuelle les galeries du Louvre quand un lien la dirige vers le Mémorial de la Shoah, ce lieu du souvenir du génocide des juifs de France. « *J'avais vu un reportage dessus pour le 60^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz. Je ne connaissais pas, avec mon mari on n'allait jamais à Paris.* » Sans vraiment réfléchir, elle tape de nouveau le nom de la mère de son époux dans la barre du site dédié aux victimes des camps. « *Et là, d'un coup, très vite, ça apparaît : "né(e) le 15/06/1914 à OSTROWICZ déporté(e) par le convoi n° 3 le 22/06/1942 à Auschwitz".* »

« J'ai regardé, regardé encore. C'est pas possible, je répétais. Un choc. La mère de mon mari a été déportée et il est mort sans savoir. Pourquoi ils ne lui ont pas dit ? Pourquoi ils lui ont caché ? Il aurait su qu'il n'avait pas été abandonné. Je répétais ça sans bouger. Je savais pas quoi faire. » Elle demande conseil à son frère, un ancien combattant responsable de la fédération départementale André Maginot de l'Allier, contacte la communauté juive de Vichy, qui l'adresse au président de l'association Fils et filles de déportés juifs de France. Au téléphone, elle raconte son histoire à Serge Klarsfeld. « *C'est quelqu'un que j'oublierai jamais. Il m'a poussée dans mes recherches.* » Commence pour elle un nouveau chapitre de ce roman des origines que son mari n'avait pas pu écrire.

Après quelques attermoissements administratifs, Monique accède enfin, grâce à Serge Klarsfeld, au précieux dossier du « *pupille Joseph Nadanowska* ». Surprise : si rien n'est indiqué sur les raisons de la disparition de sa mère, une mention datant du 17 juin 1942 figure noir sur blanc sur la page : « *nationalité polonaise, juive* ». Une hypothèse que le petit catholique, baptisé à 11 ans à l'église de Gannay-sur-Loire pour sa communion solennelle, n'aurait jamais imaginée. « *Le nom de famille de la mère est polonais, mais le prénom est pourtant typiquement juif* », soupire Serge Klarsfeld. L'aventure de Joseph est aussi celle d'une « *méconnaissance, une histoire de garçon de province qui a quitté l'école très tôt* », se désole l'historien. D'un pays où, après-guerre, on ne raconte pas les persécutions des Français juifs.

« *L'histoire de sa mère, on la devine, poursuit l'avocat de la cause des déportés. Szajndla Nadanowska ne portait sans doute pas son étoile juive* », que les Allemands avaient rendue obligatoire le 7 juin 1942 pour les plus de 6 ans. La maman de Joseph est arrêtée près de la gare Saint-Lazare, sur la voie publique, comme souvent avant la grande rafle du Vél'd'Hiv. « *D'abord enfermée à la caserne des Tourelles, la mère de Joseph a été déportée dans le fameux convoi numéro 3, parti de Drancy*, raconte Serge Klarsfeld. *Elle fait partie des 66 premières femmes juives emmenées jusqu'au camp d'extermination d'Auschwitz. Si j'osais, poursuit l'historien, je dirais que Joseph a eu de la chance dans son malheur : quelques jours plus tard, les rafles emmenaient 4 000 enfants à Pithiviers ou Beaune-la-Rolande*, ces camps de transit du Loiret où des enfants furent parqués en masse avant leur déportation en convois.

.../...

.../... Mais Monique veut davantage : une photo de la disparue, Szajndla. Comme tant de petits « assistés », Joseph n'a jamais possédé de portrait de lui enfant : personne n'a pensé à le photographier, lui qui n'avait pas d'argent pour la photo de classe. Si elle pouvait conjurer le mouvement de l'Histoire et coller à cette mauvaise image du jeune Joseph de 11 ans, détourné sur une photo de groupe, donnée depuis par un de ses anciens camarades, et la coller à celle de sa mère ! C'est aux archives de la Préfecture de police de Paris qu'elle trouve l'objet de sa quête fiévreuse : deux photos glissées dans le dossier, l'une de face, l'autre de profil, prises après l'arrivée en France, en 1936 ou 1937. « Si vous saviez ! La même bouche, les mêmes lèvres, les mêmes yeux clairs que mon mari... J'ai toujours du mal à la regarder, car j'imagine cette femme dans le convoi, son enfant laissé derrière elle, tout seul à Paris... »

« JUSTICE »

Serge Klarsfeld exige en 2010 une autre réparation. « Il n'y a pas forcément eu de mauvaise volonté de la part de l'Assistance publique, mais au moins de la négligence, justifie-t-il. Joseph aurait pu bénéficier du titre de pupille de la nation, aurait perçu des indemnités, n'aurait pas fait son service militaire... Il aurait pu vivre heureux dans le souvenir de sa mère martyre. » La direction de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) lui répond en 2011

qu'elle est favorable à l'ouverture des archives et des enquêtes historiques, mais pas à la reconnaissance du « préjudice » réclamé. L'AP-HP exhume quelques détails d'une enquête de juin 1942 versée au dossier de l'enfant : la « saleté repoussante » du meublé, la réputation de « prostitution » flottant autour de l'établissement... Joseph Nadanowska n'aurait-il pas pu recevoir « douloureusement » de tels soupçons si on lui avait ouvert le dossier, plaide l'institution ? Un terrible « outrage fait à la mémoire » de la jeune Polonaise démunie, rétorque rageusement l'historien de la Shoah. Comment accorder du crédit à un rapport policier rédigé dans le Paris occupé de 1942 ? En 2014, il reprend contact avec le nouveau directeur général de l'AP-HP, Martin Hirsch, qui décide de financer un rapport sur « Les enfants de confession juive recueillis par l'Assistance publique de Paris entre 1940 et 1944 ».

« Cent quatre-vingt-quatre mineurs ont été retrouvés dans les archives », révèle l'historien Antoine Rivière, spécialiste de l'enfance abandonnée, qui a coordonné cette recherche pionnière sur un point aveugle de l'histoire de la Shoah, comme de l'Assistance publique. Parmi eux, « un tiers ont été recueillis à la suite de la déportation de leurs parents, comme Joseph ; d'autres à cause de la misère ou de la famine, souvent aggravées par les mesures antisémites prises par Vichy. D'autres enfin sem-

blent avoir été confiés dans l'idée de les protéger ». A l'Assistance publique, tout le monde est logé à la même enseigne, avec la même blouse et un matricule. « Les enfants juifs sont devenus des enfants de l'Assistance. De ce fait, ils ont été plutôt protégés, sans que cela soit le résultat d'initiatives concertées. »

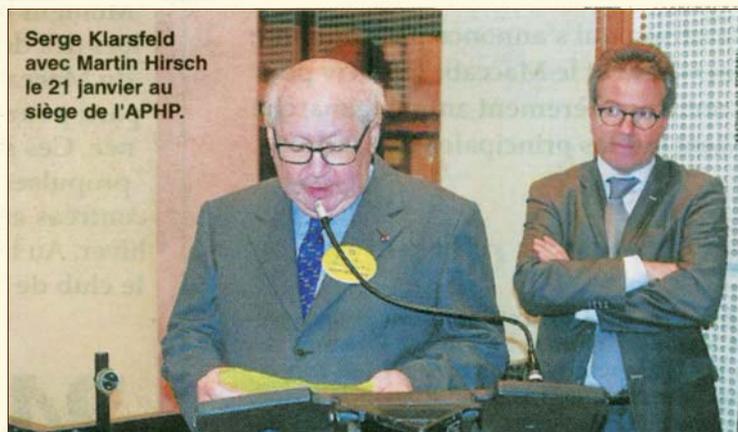
L'étude historique doit être rendue publique jeudi 21 janvier, lors d'une cérémonie dans la cour de l'AP-HP, avenue Victoria, en face de l'Hôtel de Ville de Paris, où une plaque sera dévoilée, évoquant en détail le « préjudice subi ». « Joseph Nadanowska s'est heurté au mur du silence qu'a cru devoir dresser l'Assistance publique entre lui et sa mère déportée, explique Martin Hirsch. Il n'est que justice que le mur de l'AP-HP honore sa mémoire, malheureusement de manière posthume. » Gravé en lettres d'or dans le marbre gris, le mea culpa de l'institution française envers Joseph Nadanowska, cet homme qui n'aura jamais su pourquoi sa mère n'était pas venue le chercher à l'école, le 15 juin 1942. ■

Le Monde

VENDREDI 22 JANVIER 2016

Le 21 janvier, au siège de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, une plaque commémorative a été dévoilée sur laquelle figure le texte suivant : « A la Mémoire de Szajndla Nadanowska, âgée de 28 ans, arrêtée par la police française, puis déportée le 22 juin 1942 par le convoi numéro 3 à Auschwitz-Birkenau où elle a été assassinée. A la Mémoire de son fils Joseph Nadanowska, âgé de 4 ans à l'époque, confié par la police à l'Assistance Publique, puis accueilli comme enfant abandonné parmi les pupilles des services de l'Assistance à l'Enfance. Monsieur Nadanowska n'a jamais su, malgré la mention mère juive dans son dossier, que celle-ci était une victime de la haine raciale. L'APHP à la demande de l'Association des FFDJF et consciente du préjudice subi par monsieur Nadanowska a décidé en réparation la pose de cette plaque. L'APHP rappelle à la Mémoire tous les enfants qu'elle a accueillis pendant la Seconde guerre mondiale. »

Texte terrible. La mère a fini sa vie à Auschwitz sans plus rien savoir de son enfant. Quant à ce dernier, en tant que pupille de l'Assistance, il fut ballotté de famille en famille en pensant qu'il avait été abandonné. Après l'accueil de Martin Hirsch directeur général de l'APHP, et le compte rendu des recherches effectuées par l'historien Antoine Rivière, consacrées aux enfants juifs recueillis par l'AP, entre 1940 et 1944, en présence de Monique Nadanowska, épouse de Joseph Nadanowska, Beate et Arno Klarsfeld, et le noyau des FFDJF, Serge Klarsfeld évoqua cette tragédie survenue au printemps 1942 au cours de laquelle Joseph et sa mère furent séparés un mois avant la rafle du Vel d'Hiv. La mère fut arrêtée



Serge Klarsfeld avec Martin Hirsch le 21 janvier au siège de l'APHP.

Joseph et sa mère furent séparés un mois avant la rafle du Vel d'Hiv

parce qu'elle ne portait pas l'étoile jaune imposée par l'occupant le 6 juin 1942. Quelques jours plus tard, soit le 22 juin, elle était retirée de la caserne des Tourelles par le SS Dannecker, pour faire partie des 66 premières femmes juives à être déportées à Auschwitz par le convoi numéro 3. L'enfant lui, laissé dans le logement familial fut récupéré par un gardien de la paix qui le déposa à l'AP en mentionnant que la mère de nationalité polonaise, juive, avait été arrêtée. Mais, comme le souligna Serge Klarsfeld : « A aucun moment l'AP n'a établi de rapport entre la disparition de la mère de Joseph et les rafles de 1942, et malgré les demandes réitérées tout au long de sa vie, Joseph n'a jamais su que sa mère ne l'avait pas abandonné. Joseph est mort avec cette douleur intime qui n'a cessé de le tarauder. La vérité s'est impo-

sée grâce à la volonté et l'obstination de Monique, sa femme, qui a retrouvé la trace de la mère à l'aide du Mémorial et des FFDJF. » Enfin, après avoir ajouté que le préjudice subi par Joseph était incommensurable, le président des FFDJF confia que sa demande de la pose d'une plaque au sein de l'AP pour honorer la mémoire de Joseph et de sa mère à la directrice qui avait précédé Martin Hirsch était restée lettre morte. En revanche précisa Serge Klarsfeld : « Martin Hirsch a accepté mes propositions de la plaque et d'une enquête sur le sort des enfants juifs confiés à l'AP, suivie d'une étude historique approfondie qui connaîtra sans doute des prolongements dans les AP de province. » ●

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Un flambeau de la Mémoire repris avec panache

Le jeudi 28 janvier en la Synagogue Charles Liché, s'est déroulée la traditionnelle cérémonie, en Souvenir de la libération d'Auschwitz et des « Marches de la Mort », cérémonie particulièrement suivie par une assistance dense de parents et d'élèves du Talmud Torah, ainsi que par les jeunes EEIF de la Place des Vosges.

COMMÉMORATION

Fidèles à ce rendez-vous annuel, les porte-drapeaux, les élus, et nombre de personnalités ont rejoint la synagogue parmi lesquels: Patrick Chlewicki président de la communauté, Maurice Rajade président d'honneur, Patrick Bloche député du 11e, Pierre Aidenbaum Maire du 3e, JF Legaret Maire du 1er, Dominique Bertinotti Ancienne Ministre, Vincent Roger, et Martine Weill-Raynal, Conseillers de Paris, Barbara Melloul et Adeline Salmon, du Mémorial, Philippe Allouche de la FMS, Richard Odier du CSW, Henri Battner de l'USJF, ainsi que la capitaine Me Harrus représentant le commissariat du 4e.

Après l'allumage des 6 bougies par les rescapés d'Auschwitz, et par le Grand Rabbin Olivier Kaufmann accompagnés d'enfants, Milo Adoner, vice président de l'UDA témoigna de ce qu'il endura durant les « Marches de la Mort », où il eut le chagrin de perdre son frère Salomon et ses amis du Plezl, avant de dénoncer le regain actuel de l'antisémitisme : « Assez assez d'assassinats ! », puis de conclure par un hommage à ses compagnons, et lancer un appel aux jeunes à ne pas oublier. Zakhor ! A sa suite, le Grand Rabbin de Paris, M. Michel Gugenheim, confia son émotion de se retrouver en ce lieu, puis « s'inclina devant l'héroïsme et le courage des rescapés qui surent reprendre goût à la vie », avant de fustiger « le retour de la barbarie », et d'appeler « à s'opposer farouchement à ceux qui s'en prennent au peuple juif et à Israël ». Après cette intervention suivie du chant « Eli Eli », puis du psaume 91, le président Joël Mergui déclara avec gravité : « Je ressens



plus que jamais la nécessité de ces cérémonies...Je le ressens encore plus lorsque je vois l'opposition à l'enseignement de la Shoah dans certains espaces scolaires...Un nouveau fléau s'attaque aux Juifs et à l'Etat d'Israël. Ce fléau, le djihadisme, c'est le mal absolu...Et la responsabilité de chacun est engagée face à ce fléau... » Avant de conclure : « Pour la mémoire des victimes, vous les enfants, vous devez vivre la tête haute, imprégnés de valeurs juives... Nous ne saurions renoncer à ce que nous sommes, nous devons continuer à faire vivre ces lieux. Nous devons continuer à vivre selon nos valeurs juives. » Après cet appel à résister, Salomé Holzman et Daniel Koskas du « Groupe Shema Israël » des EI évoquèrent la trajectoire de Marianne Kohn, haute figure de la Résistance des EEIF, abattue par les SS, dont « l'engagement exemplaire oblige les EEIF à travailler pour que perdure son souvenir. » Quant au Grand Rabbin Olivier Kaufmann, il remercia les forces de police pour leur protection, puis après avoir déploré la survenue de la campagne de « sauvagerie », le Grand Rabbin déclara avec force : « Comment

pourrions-nous accepter de vivre cachés ? Non ! Laissez-nous vivre ! Nous devons continuer à rêver, à chanter ! Il faut que les parents continuent à nous confier leurs enfants. C'est avec nos jeunes et nos anciens que nous continuerons à vivre. Notre liberté de culte doit être totale ! A l'instar des bougies du Shabbat, la lumière est le reflet de notre spiritualité juive. La flamme est éternelle. Nous devons continuer à relever le défi au sein de notre Maison d'étude ! » Cette cérémonie exceptionnelle se clôtura par un vibrant « El Male Hahamim » et la récitation du Kaddish conduit par le Grand Rabbin, et comme les années précédentes des dizaines d'enfants prirent une part très active dans ce programme au sein de la chorale dirigée par Denise Raichman et en lisant avec cœur des poèmes, des témoignages, des lettres de victimes à Drancy, et des récits, dont un extrait : « Un père et son fils dans les camps nazis 1942-1944 » de notre ami André Chomand, de mémoire bénie, avant que les EEIF n'interprètent avec enthousiasme le « Chant des Marais. » ●

PAR CLAUDE BOCHURBERG



PHILIPPE POTCHENGUEIL

HOMMAGE

Ce jeune garçon élégant, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Philippe Potchengueil, et était né le 3 janvier 1930 à Paris. Il habitait avec ses parents Joseph et Faiga à Ivry, qui furent tous deux déportés ensemble. Le petit Philippe lui est parti pour Auschwitz, le 24 août 1942, par le convoi 23. **C.B.**



THÉRÈSE ROSENZWEIG

HOMMAGE

Cette petite fille souriante, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Thérèse Rosenzweig, et était née le 25 décembre 1936 à Metz. Thérèse avait deux frères, Bernard né en 1924, et Maurice en 1929. Tous trois furent déportés à Auschwitz, avec leurs parents, le 9 septembre 1942, par le convoi 30. **C.B.**



LYSE CAHEN

HOMMAGE

Cette adolescente, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Lyse Cahen, et était née le 15 décembre 1934 à Strasbourg. Lyse fut arrêtée à Thonon avec son frère Jean, né le 5 septembre 1930. Tous deux furent déportés à Auschwitz le 30 mai 1944, par le convoi 75, où ils furent conduits à la chambre à gaz dès leur arrivée. **C.B.**



CÉCILE SZULEVICZ

HOMMAGE

Cette mère, que l'on voit avec ses deux enfants sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Adèle Szulevicz. Sa fille Cécile était née le 17 février 1934 à Paris, tout comme son fils David, né le 19 janvier 1934. La famille qui habitait Montreuil fut victime de la Rafle du Vel d'Hiv. Les enfants furent déportés à Auschwitz le 17 août 1942, par le convoi 20. La mère les avait précédés par le convoi 14. **C.B.**

VISAGES



Le 27 janvier 2016 à New York, Beate Klarsfeld avait été invitée par les Nations Unies à prononcer le principal discours de la journée de commémoration de l'Holocauste au siège des Nations-Unies en présence du Secrétaire-Général de l'ONU, M. Ban-ki-Moon. Beate a prononcé ce discours en anglais.



**EN PAGES SUIVANTES,
LE TEXTE DU DISCOURS
EN FRANÇAIS.**



LE DISCOURS DE BEATE KLARFELD AUX NATIONS-UNIES LE 27 JANVIER 2016

Je suis Allemande luthérienne, née à Berlin en 1939 quelques semaines avant la seconde guerre mondiale qui a vu la création de l'organisation des Nations Unies après l'échec de la Société des Nations conçue pendant la première guerre mondiale il y a un siècle.

Il y a un siècle se perpétrait le génocide des Arméniens en Asie qui suivait de peu celui des Hottentots en Afrique; deux génocides qui allaient précéder celui des Juifs en Europe. L'Allemagne impériale et l'Allemagne hitlérienne ont été impliquées dans ces trois tragédies.

Au printemps 1945, l'Allemagne était au ban des nations; le pouvoir nazi avait capitulé et l'Allemagne, en tant qu'entité politique, n'existait plus. Des millions de combattants avaient péri, des millions de civils avaient péri également et parmi eux six millions de Juifs assassinés par l'antisémitisme fanatique de l'idéologie hitlérienne. L'Allemagne s'était rendue coupable d'un crime contre la paix et contre l'humanité et d'une nouvelle guerre mondiale. L'Europe était en ruines. De grandes villes allemandes étaient détruites, le peuple allemand était affamé; l'Allemagne était occupée militairement et elle était divisée. Des millions de réfugiés affluaient de l'est vers l'ouest du pays. Une culpabilité collective pesait sur tous les Allemands.

Où trouver alors une lueur d'espoir pour l'avenir? Comment reconstruire? Comment réparer les fautes et les crimes? Comment refaire l'Allemagne et la réintégrer dans la communauté internationale.

Quarante quatre ans plus tard l'Allemagne s'est réunifiée; elle est aujourd'hui un Etat puissant et prospère. Elle a retrouvé le respect et l'estime de ses partenaires en s'affirmant en nation libre et en une démocratie exemplaire. Elle est la meilleure amie et la meilleure alliée de la France contre laquelle elle avait mené trois guerres en 70 ans. En tant qu'Allemande accueillie par la France et devenue également française, je suis heureuse d'avoir contribué à cet exceptionnel rapprochement franco-allemand, de même que je suis heureuse d'avoir été un des premiers allemands à construire une passerelle entre le peuple allemand et le peuple juif et d'avoir été proposée par Israël en 1977 et en 1984 pour le Prix Nobel de la Paix.

L'Allemagne a construit une profonde entente avec l'Etat d'Israël, avec les survivants juifs de l'Holocauste qu'elle indemnise et avec le peuple juif, au point que 100 000 Juifs résident désormais en Allemagne, alors que moins de 30 000 y étaient encore vivants en 1945 et que l'on prédisait la fin de l'histoire juive en Allemagne qui avait été si riche et si féconde.

Depuis mon adolescence, j'ai toujours pensé qu'il était aussi excitant que difficile d'être allemande : alors que la guerre froide sévissait je ne me considérais ni de l'Est ni de l'Ouest mais comme une Allemande réunifiée et il y a 45 ans à Genève, sur la façade du Siège des Nations-Unies, j'ai apposé les drapeaux des deux Etats Allemands pour que la voix de l'Allemagne puisse se faire entendre dans cette organisation si importante pour la communauté internationale et pour la paix dans le monde.

Il est logique qu'aujourd'hui l'Allemagne républicaine démocratique et humaniste, débarrassée du militarisme prussien et de l'idéologie nazie, s'engage généreusement comme elle le fait actuellement pour l'accueil des réfugiés politiques. Il était logique également pour une jeune Allemande de s'engager dès les années soixante pour d'une part, empêcher les anciens nazis de polluer la vie politique et, d'autre part, pour que les criminels nazis où qu'ils soient dans le monde soient jugés par les tribunaux.

Je croyais déjà en l'unité morale du peuple allemand et que chaque Allemand a des responsabilités spécifiques, quelle que soit son idéologie. Ces jeunes générations n'ont pas à subir une culpabilité collective; il s'agit d'une responsabilité collective et d'un engagement moral et historique.

J'ai voulu assumer ces responsabilités non seulement par des paroles, mais par des actes justes et difficiles : en Allemagne contre un chancelier ancien propagandiste nazi de haut niveau ou en Autriche contre un Président qui avait été Secrétaire général des Nations Unies au sommet de ce même bâtiment et dont le dossier de suspect de crime de guerre se trouvait au sous-sol. En Amérique du Sud, j'ai mené plusieurs campagnes contre les criminels nazis et contre les dictateurs qui les protégeaient : En Bolivie contre le Colonel Banzer; au Chili contre le Général Pinochet, au Paraguay contre le Général Stroessner et en 1977 contre la torture et la répression à Buenos Aires et à Montevideo quand ces deux pays étaient sous la coupe de juntes militaires.

J'ai voulu aussi manifester ma solidarité envers les Juifs, partout où ils étaient persécutés et envers l'Etat d'Israël, Etat refuge des survivants de la Shoah. J'ai été arrêtée dans des pays communistes. Je suis allée à Damas après la guerre de Yom Kippur pour manifester contre le traitement qui était infligé aux Prisonniers de guerre israéliens, pour aider les Juifs en danger pour qu'ils puissent quitter la Syrie et pour demander l'extradition de Syrie du criminel nazi Aloïs Brunner. Au sommet des Etats Arabes à Rabat en 1974 et à Alger en 1990 j'ai manifesté pour un règlement pacifique avec Israël et j'ai passé un mois à Beyrouth en secteur musulman pendant la guerre civile en me proposant comme otage pour tenter de sauver les otages Juifs libanais.